



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



LES VIOLENCES
SEXUELLES

Connaître

Comprendre

Agir

L'OUTIL

**DE FORMATION DES ENCADRANTS DU
CHAMP DU SPORT ET DE L'ANIMATION**

Cet outil de sensibilisation a été réalisé et financé grâce au concours
de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Nouvelle-Aquitaine

Vidéo d'introduction
L'outil de prévention
et de formation
sur les violences
sexuelles

[59 sec]



PRÉAMBULE

Extraits du discours de la 1^{ère} Convention Nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport du 21/02/2020 Mme Roxana MARACINEANU, ministre des Sports site des exemples / phrases :

“

Voici quelques-uns des mots d'Isabelle DEMONGEOT...

« Quand il nous dit que c'est normal, qu'on n'est rien sans lui, que si on le quitte, la nullité sera notre avenir, et que si on parle, on ne sera pas écouté. Et que pire encore, on sera suspecté et rejeté. Alors l'étau se resserre, on se tait, on s'enferme dans le silence et la souffrance. Et on s'accroche plus encore à notre passion, celle dont il s'empare pour assouvir sa perversion. »

En voici d'autres encore que je souhaiterais vous lire sans citer leurs auteurs...

« Il se disait amoureux de moi, mais comment peut-on aimer une jeune fille de 13 ans ? ».

« J'ai subi des harcèlements et des violences physiques. Je l'ai dénoncé auprès de mon club et de la fédé ».

« J'étais disponible, à sa merci tout le temps, c'était plusieurs fois par semaine. C'était 5 minutes derrière une porte, dans une voiture, toujours avec violence, sans préparation, sans aucun mot. »

« Il a commencé à s'inviter dans ma baignoire et à me demander de le laver. J'ai su après que c'était de la masturbation ».

« On arrivait dans le sauna. Il enlevait sa serviette. Il était en érection. « Tu as déjà vu un homme tout nu ? Tu n'es pas une mijaurée » disait-il. »

”



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



PROPOS INTRODUCTIFS

Nous attirons votre attention sur plusieurs éléments qui ont guidé l'élaboration et l'utilisation de cet outil.

Le fait d'aborder la notion de violences sexuelles peut faire ressurgir chez les personnes présentes une expérience traumatisante vécue dans le passé. Il sera indispensable que le formateur en soit conscient et qu'il soit prêt à cette éventualité en montrant notamment bienveillance et empathie.

Nous avons opté pour un outil qui aborde l'ensemble des paramètres liés à cette thématique, plutôt que d'approfondir certaines notions.

Ainsi, le chapitre « connaître » aborde l'ampleur du phénomène des violences sexuelles : types et formes de violences, victimes et agresseurs. Le chapitre « comprendre » identifie les caractéristiques des publics concernés, a pour but de faire évoluer ses propres représentations et de repérer les signes qui doivent interpeller.

Le chapitre « agir » a pour objectif d'adopter les bons réflexes en identifiant les lieux et situations à risques ainsi que les postures professionnelles adaptées. Néanmoins, en plus de la pédocriminalité, les agressions entre mineurs ont aussi été abordées.

Les infographies contenues dans ce livret concentrent les notions développées dans les fiches activité que l'on retrouve de manière détaillée dans le livret « formateurs ». Elles peuvent être associées aux vidéos proposées et autres liens référencés et servir également de support de sensibilisation.

Enfin, quel que soit le temps passé à sensibiliser ou former, il nous semble important de pouvoir aborder les 3 parties **connaître / comprendre / agir** même de manière non exhaustive.

La DRAJES ex Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine a le plaisir de vous présenter ce livret de formation et de sensibilisation sur la Prévention des Violences Sexuelles dans le Sport et la Jeunesse.

Lors de la convention nationale qui s'est tenue le 21 février 2020, la « Ministre chargée des Sports, Roxana MARACINEANU » a rappelé que le Président de la République avait décidé dès son élection en 2017, que « la cause du quinquennat soit celle de l'égalité entre les femmes et les hommes » et avait indiqué que « le premier pilier de cette cause était la lutte pour l'élimination complète des violences faites aux femmes ». Elle a ainsi souhaité que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles soit à ce titre portée par des actions à dimension interministérielle.

3 axes ont été identifiés en plus de la plateforme « Signal sport » :

Extension du contrôle d'honorabilité à tous les bénévoles éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS

Construction d'outils de sensibilisation : mise à disposition des clubs, fédérations et collectivités

Développement de contenus de formation (pour les éducateurs, les dirigeants, les sportifs)

Vous trouverez ici le fruit d'une collaboration du groupe projet *DRAJES Nouvelle-Aquitaine (ex DRDJSCS)* formé des pôles *Sport - Formation & Jeunesse*. Ce travail est issu d'une dynamique du pôle Sports entamée depuis 2013 avec un premier séminaire à Angoulême, puis l'élaboration d'un flyer et d'une affiche et ensuite par les résultats d'une enquête en 2019 en direction des organismes de formations.

Ce livret est en direction des Formatrices et Formateurs [BP – DE – DES] du champ du sport & de l'animation ainsi que pour les Formations fédérales ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles. Il regroupe les principaux éléments et chiffres-clé.

Nous espérons donc que cet outil vous accompagnera dans votre lutte contre les violences sexuelles.

*la DRAJES
Nouvelle-Aquitaine*

Équipe projet _____

Florence ABADIE
(Pôle Jeunesse)

Christophe CHARRIN
(Pôle Formation)

**Nicolas GUENZET
Frédéric LENOIR**
(Pôle Sport)

CADRE GÉNÉRAL À L'ATTENTION DU FORMATEUR

La vocation de cet outil est de donner des clés pour former les professionnels de l'animation/encadrement sportif et socio-culturel (sans pour autant former des spécialistes) en leur permettant d'acquérir savoirs, savoir-faire, et savoir être à mettre en œuvre en situation professionnelle. Il s'agit de faire prendre conscience de la problématique en fournissant un socle commun de repères sur le sujet et de créer des "déclics" professionnels.

Cet outil propose une méthodologie complète permettant d'animer une journée de formation : un scénario pédagogique précis, des fiches «formateurs» pour guider chaque étape à animer, des fiches activités lorsque le stagiaire doit «produire», les contenus et ressources nécessaires pour se familiariser avec le sujet.

Les supports pédagogiques sont variés : documents à télécharger, vidéos, fiches activités, quizz, liens vers des sites ressources...

• Pourquoi cette thématique est accessible à des formateurs non spécialistes du sujet

Il s'agit de créer une culture commune et de permettre l'acquisition de réflexes et gestes professionnels de base : des éléments de définition des violences sexuelles, la législation en vigueur, la compréhension de quelques mécanismes, des clés pour agir, en termes de démarches et de postures. Il s'agit d'aider à mieux identifier les faits de violences sexuelles et de comprendre pour mieux appréhender les attitudes professionnelles à adopter, pour repérer, protéger et orienter les victimes.

L'outil propose tous les éléments permettant au formateur et aux stagiaires de s'approprier les notions, le cadre légal, les postures professionnelles adaptées, grâce notamment à des fiches activités et des supports visuels. Le formateur dispose donc de toutes les ressources lui permettant d'animer ce temps de formation au cours duquel il se positionne davantage comme un facilitateur d'échanges et de réflexion que comme un spécialiste "sachant" qui assure un cours magistral. Ainsi il n'est pas nécessaire d'avoir une maîtrise théorique parfaite des contenus, l'objectif n'étant pas, une nouvelle fois, de former des spécialistes.

• Posture et positionnement du formateur

La thématique des violences sexuelles et sexistes n'est pas un sujet comme un autre car elle rappelle fréquemment l'histoire personnelle, peut renvoyer, dans certains cas à des expériences difficiles et aborder des sujets plus ou moins tabous (intimité, relations sexuelles, éducation sexuelle). En situation de formation, la formatrice ou le formateur peut être confronté à un stagiaire ayant été victime elle-même. Le traitement d'un tel sujet peut également engendrer beaucoup d'émotions et susciter des débats ! Il s'agira donc de réguler les relations dans le groupe et d'accueillir toutes ces émotions en conservant objectivité et la tête froide.

- **Quelques éléments pour capter l'attention et susciter l'intérêt des stagiaires.**

La référence à l'actualité est un bon moyen de capter l'attention : diverses affaires ou scandales permettent d'ancrer la journée de formation dans du "concret".

Les vidéos de l'association "colosse aux pieds d'argile" ou du clip d'Angèle (liens en partie 1 du document formateur) sont aussi un bon moyen d'attirer l'attention.

Quelques chiffres forts (Cf. infographie "l'ampleur du phénomène", partie 1) peuvent aussi interpeller et inciter à comprendre.

L'alternance des supports et des activités fortement participatives permet d'entretenir une bonne dynamique d'animation.

L'outil propose des applications pratiques et réalistes qui se rapprochent le plus possible de certaines situations auxquelles les futurs professionnels pourraient être confrontés.

- **Choix pédagogiques du scénario proposé.**

L'outil favorise la réflexion, les échanges à partir de supports pédagogiques concrets et vivants. **La journée de formation est prévue en trois temps pour 6 heures :**

- > **étape 1 [1h30] : CONNAITRE** la diversité du phénomène, le cadre légal et son ampleur
- > **étape 2 [2h00] : COMPRENDRE** les mécanismes conduisant aux violences sexuelles (sexisme, effet de groupe, éducation/culture, relations de pouvoir/ autorité)
- > **étape 3 [2h30] : AGIR** en situation professionnelle (posture et démarches professionnelles : repérer, accompagner, signaler)

Le scénario pédagogique vous est donné pas à pas, ainsi que les liens vers l'ensemble des ressources utilisées (vidéo, audio, documents). Bien entendu, libre à vous de modifier l'organisation de ce temps de formation : l'allonger, l'écourter, remplacer certaines activités, passer plus de temps sur certains points, exploiter d'autres ressources... Tout est désormais à votre main !

Les livrets du formateur vous proposent également, au fur et à mesure des activités, les contenus que vous pouvez vous approprier afin d'être plus à l'aise pour animer la séquence de formation.

- **Réunir des conditions favorables et facilitantes**

Pour mettre le groupe dans les meilleures conditions de participation, il est nécessaire d'établir les conditions d'une parole libre et respectueuse, sans jugement, dans un climat de confiance mutuelle, garantissant la confidentialité des échanges.

Pour créer ces conditions, nous vous suggérons une activité spécifique de début de journée, dont l'objectif est de créer un climat favorable. Déroulement : chaque stagiaire/formateur vient avec un objet personnel chargé d'une émotion positive. Cet objet constituera, au cours de la journée, un ancrage affectif positif si besoin (si les émotions sont trop fortes je peux prendre/regarder l'objet qui me rassure et qui me fait du bien). Autour d'une table, chacun pose discrètement son objet. A tour de rôle, chacun essaye de deviner à qui appartient un objet, puis son propriétaire explique son histoire, sa valeur positive. En parlant un peu de soi, on instaure un climat d'échange confiant, non jugeant.

· Prévenir et faire face aux réactions émotionnelles fortes

Aborder cette thématique en formation peut faire émerger ou plus précisément "ré-émerger" des souvenirs douloureux et/ou des expériences traumatisantes. Appliquons nous les mêmes préconisations que celles que nous faisons dans la partie 3 (Agir). Nous ne sommes ni psychologues ni enquêteurs ni juge. La posture à adopter est celle d'une écoute non jugeante, rassurante visant à apaiser l'expression des émotions fortes. La personne doit se sentir accompagnée, en sécurité (à cet effet, il peut être judicieux d'animer à deux). Vous pouvez ainsi l'inviter à prendre l'air, se faire un café/thé, en veillant à l'accompagner (pause pour tout le monde) ou à la faire accompagner (ne pas la laisser seule). Elle souhaitera peut-être s'exprimer, peut-être pas. Dans tous les cas, rappelez-lui l'existence du numéro 119, ses interlocuteurs sont formés à l'écoute et peuvent orienter vers une structure d'accompagnement spécialisée.

Le fait de prévenir (au moins quelques jours avant) que ce temps de formation va avoir lieu, est aussi un moyen préventif d'identifier des craintes ou des freins en amont du déroulement de la séquence de formation, afin de prendre certaines précautions si nécessaires.

* * *

Le cadre étant posé, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de bons moments de formation, nourris d'échanges riches et structurants.

Pour toute question technique et pédagogique sur la mise en œuvre de ce temps de formation, vous pouvez contacter Christophe CHARRIN (christophe.charrin@jscs.gouv.fr, D.R.A.J.E.S Nouvelle Aquitaine, site de Limoges).

Violences sexuelles et sexistes



[Accueil \(univ-lyon1.fr\)](http://univ-lyon1.fr)

**Pour vous simplifier vos interventions lors des activités,
vous trouverez les Infographies individuelles et ...**

- » Les Fiches activités stagiaire de la Partie 3.1
- » La Fiche activité du stagiaire Partie 3.2

Ainsi que les différentes ressources nécessaires.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DE FORMATION

Introduction de la journée :

- évoquer la gravité et les particularités du thème (émotions, sujets tabous, vécus personnels)
- contextualiser vis à vis de la responsabilité éducative de l'animateur/éducateur: accompagner à grandir en garantissant sécurité physique, morale et affective. L'animateur / éducateur porte et diffuse des valeurs
- choix pédagogiques (scénario en 3 parties : Connaître, Comprendre, Agir. Compétences visées)
- déroulement, ambiance et principes déontologiques

Il peut être judicieux de mettre en place une première situation collective dont l'objectif sera d'assurer un "réveil" émotionnel et d'établir une confiance mutuelle favorisant l'expression individuelle.

Connaître [page 6] le phénomène

7 Étape 1.1 : activité 1

Observation d'une vidéo et article de presse cyber sexisme

(Cf. fiche activité 1.1 du livret formateur)

Objectif : Être capable d'identifier les différentes formes de violences sexuelles, leurs auteurs, les victimes.

14 Étape 1.2 : activité 2

Quizz interactif, les 6 types de violences sexuelles reconnues par la loi

(Cf. fiche activité 1.2 du livret formateur)

Objectif : Être capable de différencier les 6 types de violences sexuelles reconnues par la loi et leur sanctions pénales.

19 Étape 1.3 : activité 3

Quizz : ampleur et chiffres clés

(Cf. fiche activité 1.3 du livret formateur)

Objectif : Être capable d'appréhender l'ampleur du phénomène de manière chiffrée.

Comprendre [page 24]

les mécanismes liés aux violences sexuelles et repérer les signes

26 Étape 2.1 : activité 1

Observation d'un court métrage

(Cf. fiche activité 2.1 du livret formateur)

Objectif : Être capable de comprendre les mécanismes pouvant conduire à des VSS : effet de groupe, éducation, culture et adolescence.

32 Étape 2.2 : activité 2

Débat mouvant et représentations (sexisme et postures d'adulte)

(Cf. fiche activité 2.2 du livret formateur)

Objectif : Être capable de se rendre compte de ses représentations (sexisme, posture de l'adulte) et les faire évoluer

37 Étape 2.3 : activité 3

Témoignage audio d'une victime

(Cf. fiche activité 2.3 du livret formateur)

Objectif : Être capable de repérer les mécanismes pouvant conduire à des relations abusives d'un adulte (ou jeune plus âgé) sur un enfant/ado.

41 Étape 2.4 : activité 4

Suite du témoignage audio

(Cf. fiche activité 2.4 du livret formateur)

Objectif : Être capable de comprendre pourquoi les victimes ne parlent pas.

44 Étape 2.5 : activité 5

Observation court métrage

(Cf. fiche activité 2.5 du livret formateur)

Objectif : Être capable de repérer les signes qui doivent interpeller, EC de décrire la posture adéquate d'accueil de la victime, EC de décrire la démarche de signalement.

50 **Étape 3.1 : activité 1****Identifier les différents lieux et situations à risques de son environnement professionnel**

(Cf. fiche activité 3.1 du livret formateur)

Objectifs : Être capable d'identifier les lieux et situations à risques, de prendre du recul sur ses habitudes professionnelles et de faire des préconisations réalistes pour éviter les risques.

56 **Étape 3.2 : activité 2****Cas pratiques _ Se positionner en tant que professionnel : repérer et agir (signaler, accompagner)**

(Cf. fiche activité 3.2 du livret formateur)

Objectifs : Être capable de prendre en compte les signaux dans une démarche croisée, d'adopter une posture adéquate avec la victime, de signaler les faits aux autorités compétentes de manière fidèle et objective.

Pour aller plus loin...**70** **Des éléments clés dans le monde du handicap****72** **Contrôle de l'honorabilité des encadrants****74** **Les discriminations**

étape n°1

Connaître

Vidéo étape 1
Connaître

[1 min 56 sec]



Association
**Colosse
au pieds d'argile**

[2 min 33 sec]



Association
**Colosse
au pieds d'argile**

[7 min 09 sec]



Clip d'Angèle
« Balance ton quoi »
illustration de
représentations sexistes

[4 min 25 sec]



Article de presse
Harcèlement sexuel :
avec le confinement,
le retour en force
des comptes « fisha »
sur les réseaux sociaux



LES VIOLENCES SEXUELLES

LES DIFFÉRENTS ACTEURS



AGRESSION ENTRE ADULTES

Depuis l'affaire Weinstein (oct. 2017)
il y a une véritable prise de conscience sur le plan du public et pénal

AGRESSION D'UN ADULTE SUR UN MINEUR

La pédophilie est une attirance sexuelle d'un adulte envers des enfants
qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité sexuelle (15 ans)

C'est la situation
la plus largement
couverte
médiatiquement

L'adulte est
majoritairement
de l'entourage
du jeune
(adulte ayant autorité,
membre de la famille, ...)

Les jeunes filles
sont plus touchées
dans le domaine
du sport

AGRESSION ENTRE MINEURS

L'agresseur peut avoir l'âge de la victime
ou être un peu plus âgé (mais moins de 18 ans)

Une situation très peu mise en lumière médiatiquement



LES VIOLENCES SEXUELLES

RÉALITÉ PHYSIQUE & RÉALITÉ VIRTUELLE

Réalité physique

Elle concerne
l'agression sexuelle physique :

- au sein de la famille
- en milieu scolaire
- dans le monde sportif
- dans le monde du travail
- dans l'espace public
- etc.

Réalité virtuelle : le cyber harcèlement / le cybersexisme



Définition juridique (article 222-33-2-2 du Code pénal, créé par la loi 2014-873 du 04 août 2014) :

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale...

... est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours. Ces peines peuvent être alourdies s'il y a des circonstances aggravantes (mineur de moins de 15 ans, personne vulnérable, ...)

LE CYBERSEXISME EST UNE VARIANTE DU CYBER HARCÈLEMENT

Ce sont des actes, commentaires, messages à caractère sexuel ou des critiques sur la manière de s'habiller, l'apparence physique, le comportement amoureux ou sexuel. Ces violences impliquent la diffusion et mise en ligne de photos/vidéos compromettantes sans autorisation de l'intéressé(e)

En milieu scolaire, il touche 3 filles et 2 garçons par classe

Ces violences
se propagent en ligne
avec des effets
dévastateurs,
sans interruption,
24h/24

Le cybersexisme est lié
au phénomène de réputation,
qui touche spécifiquement
les filles

LES VIOLENCES SEXUELLES

RÉALITÉ PHYSIQUE & REALITÉ VIRTUELLE

Quelques chiffres clés
à propos d'internet et du cyber harcèlement chez les jeunes

Internet et les
12-17 ans



99 % se disent internautes
(utilisateurs réguliers)

70% disent mentir à leurs parents
sur ce qu'ils font en ligne

54 % préfèrent interroger Google
plutôt que leurs parents
quand ils ne savent pas quelque chose

93 % des lycéens ont un compte
sur les réseaux sociaux **sous leur vrai nom**

10%
des écoliers et des collégiens
rencontrent des problèmes
de harcèlement



6 %
d'entre eux
subissent un harcèlement
que l'on peut qualifier
de **sévère à très sévère**

17% des filles & **11%** des garçons
déclarent avoir été confrontés
à des **Cyber violences à caractère sexuel**
par le biais de photos, vidéos ou sms
envoyés sous la contrainte et/ou diffusés
sans l'accord et/ou reçus sans en avoir envie

20% des filles & **13%** des garçons
rapportent avoir été insultés en ligne
sur leur **apparence physique**
(poids, taille ou toute autre
particularité physique)

Identifier les différentes formes de violences sexuelles & sexistes

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable d'identifier les différents acteurs (victimes et agresseur) qui peuvent être concernés par les violences sexuelles. être capable d'identifier les différents types de violences sexuelles existantes (réalité physique / réalité virtuelle)
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. visionnage de la vidéo « <i>Colosse aux pieds d'argile</i> » [7 min 08 sec] ou <i>le clip d'Angèle « Balance ton quoi »</i> - illustration de représentations sexistes et violences sexuelles [4 min 25 sec]. travail individuel d'identification des différentes formes de violences sexuelles et sexistes (VSS), des acteurs concernés puis retour collectif. lecture d'un article de presse : réalité physique et virtuel. discussion autour de cette réalité : où se trouve la violence lorsqu'il s'agit de réalité virtuelle ?. synthèse (l'infographie pages 8 & 9 reprend les notions essentielles)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. le stagiaire est amené à identifier quels peuvent être les différents agresseurs, victimes et types de violences : l'idée est de voir d'où les stagiaires partent (préjugés, lieux communs, inconscient collectif véhiculé,...)
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. recueillir les représentations des stagiaires et voir s'il y a un écart avec ce qu'est réellement une violence sexuelle. étayer les oublis/manques en apportant du contenu (voir fiche formateur). synthétiser (infographie correspondante)
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. recueillir le ressenti des stagiaires, leurs représentations initiales.. le cyber harcèlement ne sera pas développé dans la suite des contenus, c'est le moment d'en parler <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. lorsque le recueil du ressenti des stagiaires (leurs représentations) est mis en face de ce qu'est réellement une violence sexuelle et que le stagiaire a perçu l'éventuel écart existant <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. vidéoprojecteur et ordinateur pour projection de l'animation vidéo. paperboard ou autre support pour collecte du travail individuel effectué. impression papier de l'article de presse



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Pour démarrer cette première partie, deux options :

- **Vidéo de colosse aux pieds d'argile :**

Cette entrée en matière s'adapte parfaitement au secteur sportif, brisant de suite un tabou : non, le monde du sport n'est pas épargné et ce quel que soit le niveau de pratique. Illustre un cas de viol d'adulte sur mineur et permet d'aborder les notions d'agresseur/victime, de violence (dans les actes et leur répétition), de consentement, de silence des victimes, des conséquences à long terme, notions qui seront discutées tout au long de la journée. À ce stade, l'objectif est de partir de ce cas concret et de se projeter sur la variété des situations existantes (Cf. ci-dessous).

- **Vidéo du clip d'Angèle « Balance ton quoi » :**

[à regarder à 1 min 54 sec jusqu'à 3 min 14 sec - illustration de représentations sexistes]

À partir d'une contextualisation du clip (affaire Harvey WEINSTEIN aux États Unis, **#metoo** dans le monde et sa déclinaison en France sous le **#balancetonporc**, incitant la libération de la parole des femmes victimes d'agissements, de violences sexuelles et sexistes), les images, les paroles et l'interlude du clip illustrent les notions de sexisme, de consentement, de violence sous-jacente, de supériorité homme/femme, d'éducation sexuelle, à travers des représentations qui seront discutées tout au long de la journée. À ce stade, l'objectif est de partir de ce cas concret et de se projeter sur la variété des situations existantes (Cf. ci-dessous).

Les formes de violences :

Dans ces deux vidéos beaucoup d'éléments témoignent de la violence, qui n'est pas forcément une violence physique : la menace verbale est une forme de violence, le chantage est une violence morale, la soumission au silence est une violence psychologique.

Pour ce qui est des violences physiques, cette entrée en matière permet d'aborder les notions de viol, d'agression, atteinte sur mineurs, de harcèlement, caractérisant ainsi différents types de faits, ayant leur gravité propre.

Il est essentiel de mettre la notion de consentement au centre de toutes ces problématiques.

Les acteurs possibles (agresseurs et victimes) dans une situation de violence sexuelle :

La situation d'adulte sur adulte, si elle est bien évidemment existante, ne sera pas spécifiquement abordée au cours de ce module dont l'objet est de sensibiliser les encadrants ayant la responsabilité de mineurs.

Les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité.

- **Violence Sexuelle et Sexiste (VSS) d'un majeur sur un mineur :**

Les filles sont plus touchées que les garçons par cette configuration, notamment dans le domaine du sport (toutes les disciplines sportives sont concernées).

L'adulte est majoritairement dans l'entourage du jeune : un membre de sa famille, un adulte ayant "autorité" sur lui (enseignant, encadrant sportif ou élu bénévole, animateur, un parent,...).

Cette configuration des acteurs renvoie en particulier à la notion de pédophilie

<https://violences-sexuelles.info/prevention/pedophilie-comprendre-pour-mieux-protege>



• **Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) de mineurs entre eux :**

En général, l'agresseur mineur a le même âge que la victime, ou est un peu plus âgé. Ces violences sont le fait de garçons envers d'autres garçons ou envers des filles mais aussi de filles entre elles, plus rarement le fait de filles envers des garçons.

Ce type de situation renvoie, notamment, à la notion de bizutage (définition légale et sanctions sont abordées dans la fiche activité n°2).

Des faits sont régulièrement rapportés aux services de l'État (SDJES), notamment pour ce qui concerne les Accueils Collectifs de Mineurs (dès l'âge de 5 ans).

Réalité physique et réalité virtuelle :

• **Réalité physique :**

Les violences sexuelles peuvent survenir « en présence de » (réalité physique) dans des lieux et des situations très variées :

- » milieu scolaire, sportif, familial,...
- » dans un contexte d'isolement (cas du prédateur sexuel par exemple) ou au contraire en contexte collectif (bizutage).

Pour la majorité des personnes, cette réalité physique est la représentation qui peut venir à l'esprit en premier lieu. Cependant, les auteurs de violences sexuelles et sexistes ont trouvé un terrain d'expression et de développement de leurs faits malheureusement très efficace à travers la réalité virtuelle: internet et les réseaux sociaux,

• **Réalité virtuelle : le cyber harcèlement**

L'article de presse permet d'identifier le cyber sexisme en tant que forme de violence sexuelle [[lemonde.fr - Harcèlement sexuel : avec le confinement, le retour en force des comptes « fisha » sur les réseaux sociaux](#)].

En effet, on note que ces pratiques relèvent du harcèlement : violence verbale (insulte) et psychologique (rabaissement, blessure de l'estime) y sont à l'œuvre de manière répétée, décuplée par les possibilités des réseaux sociaux. Les victimes font l'objet de chantage aux images intimes. Le cadre virtuel démultiplie le temps d'exposition au harcèlement, contrairement à la réalité physique dans laquelle le harcèlement se restreint au temps de présence du harceleur et de sa victime. Les conséquences sont violentes : chute de l'estime de soi, isolement, suicide. Le cyber harcèlement constitue un délit.

Ressources : www.stop-cybersexisme.com, <https://m.centre-hubertine-auclert.fr>

• **Définitions du cyber harcèlement :**

Définition juridique du cyber harcèlement (article 222-33-2-2 du Code pénal, créé par la loi 2014-873 du 04 août 2014) : *le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.*

Ces peines peuvent être alourdies s'il y a des circonstances aggravantes (mineur de moins de 15 ans, personne vulnérable, acte accompli par toute personne ayant autorité sur le mineur victime,...)

Définition du Ministère de l'Éducation Nationale : *acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule.*

Le cyber sexisme est une variante du cyber harcèlement. Il recentre l'agression sur le corps, la vie amoureuse, des messages à caractère sexuel (sextos), diffusion et mise en ligne de photos/vidéos compromettantes sans autorisation de l'intéressé(e).

Le cyber sexisme touche 3 filles et 2 garçons par classe. Il est lié au phénomène de réputation.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les garçons sont aussi victimes, notamment lorsque leurs



attitudes ne sont pas jugées assez viriles, qu'ils n'affichent pas de multiples relations avec des filles.

Ainsi, garçons et filles peuvent être la cible de cyber violences. L'homosexualité (quel que soit le sexe) constitue également un motif de cyber sexisme.

Ces violences se propagent en ligne avec des effets dévastateurs, sans interruption, 24h/24.

Quels conseils peut-on donner aux jeunes dont a la responsabilité ?

Mesurer les risques à se prendre en photo/se filmer dénudé, à accepter d'être pris en photo/filmé dénudé, par un autre, quel que soit le motif : ces photos/vidéos pouvant être utilisées contre soi et diffusées à son insu dans un but différent, notamment celui de nuire (chantage, atteinte à la dignité et à la réputation). Cela remet aussi en question les pratiques de séduction, notamment à distance. Sachant cela, prendre des photos intimes ou se filmer de manière intime est plutôt à éviter, quelle qu'en soit la finalité annoncée, d'où que vienne la demande, ce n'est pas un incontournable de la relation amoureuse ni des pratiques de séduction.



LES 6 TYPES DE **VIOLENCES SEXUELLES** RECONNUES PAR LA LOI

1

Le viol

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit (par le sexe ou dans le sexe), commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur, par violence, contrainte, menace ou surprise

Crime puni de 15 ans de prison et plus si circonstances aggravantes (articles 222-23 et 222-24 du code pénal)

2

L'agression sexuelle

Contrairement au viol, il n'y a pas ici de pénétration mais des attouchements de nature sexuelle

(seins, sexe, ou parties intimes)

Délit puni de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende (articles 222-27 et suivants du code pénal)

3

L'atteinte sexuelle sur mineur

Fait pour une personne majeure d'avoir une relation sexuelle avec un mineur de moins de 15 ans

Délit puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende (article 222-33 du code pénal)

4

Le harcèlement sexuel

Il consiste à harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle. Il se caractérise par un phénomène de répétitions destinées à affaiblir psychologiquement la victime

Délit puni de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende (article 222-33 du code pénal)

5

La non dénonciation de crime ou d'agression sexuelle

Toute personne ayant connaissance de viol, d'agression sexuelle, d'atteinte sexuelle sur mineur, de harcèlement sexuel ou de bizutage a l'obligation de le signaler aux autorités compétentes

Délit puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende (article 434-1 et 434-3 du code pénal)

6

Le bizutage

Fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à connaître des actes humiliants et dégradants lors de manifestations ou de réunions en milieu scolaire ou socio-éducatif

Délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende (article 225-16-1 du code pénal)

Fiche activité 1.2

Connaître les 6 types de violences sexuelles reconnues par la loi

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable d'identifier les 6 types de violences sexuelles reconnues par la loi et leurs sanctions pénales
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. introduction et connexion à l'application du quiz en ligne <i>Kahoot</i> ou bien <i>Power Point</i> ou bien questions orales. quizz + commentaires des réponses apportées. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. réactivité sur le quiz proposé. mise en place de l'affiche au sein de leur structure
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. expliquer et animer le quiz (11 questions)
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. bien gérer les temps de réponse des stagiaires (ne pas s'étendre sur le sujet) <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. chaque stagiaire possède un téléphone portable. Retranscription du quiz sur le vidéo projecteur en live



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Les stagiaires peuvent se connecter à partir de leurs téléphones portables. Le formateur se connecte sur kahoot.com avec les identifiants « *Formationjs.na* », mode de passe « *Formationjs.na* ». Refuser les formules payantes (en cliquant sur « *Thanks, maybe later* »), sélectionner « *my kahoot* » (à droite) puis cliquer sur le bouton « *play* » du quizz « *Violences sexuelles et sexistes* ». Un code PIN est généré, le communiquer aux stagiaires qui se connectent sur kahoot.com, via leur téléphone portable (ou ordinateur). Sinon vous pouvez utiliser le *Power Point* « *Activité 2 : Connaître les 6 types de violences sexuelles reconnues par la loi* » ou faire ce quizz à l'oral de manière traditionnelle.

Ce petit quizz composé de 11 questions ouvertes ou à choix multiples vous permettra d'évaluer les connaissances juridiques en matière de « violences sexuelles et sexistes reconnues par la loi » et d'apporter les définitions juridiques incontournables.

Question 1/ Quelle est l'âge de la majorité sexuelle en France ?

- LA MAJORITÉ SEXUELLE EST FIXÉE EN FRANCE, À 15 ANS. La loi punit systématiquement l'adulte majeure qui a une relation sexuelle avec un mineur de moins de 15 ans y compris si il n'y a ni violence, ni contrainte, ni menace, ni surprise. C'est un délit d' « atteinte sexuelle sur mineur ». La loi du 21 avril 2021 complète cette disposition en fixant un âge de consentement à 15 ans (en dessous de 15 ans, la victime est considérée, de fait, comme non consentante)

Question 2/ Toutes les propositions suivantes contiennent des violences sexuelles reconnues par la loi, sauf une, laquelle ?

- LE VIOL : tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit (par le sexe ou dans le sexe), ou tout acte bucco-génital, commis sur la personne d'autrui ou sur l'auteur, par violence, contrainte, menace ou surprise. Lorsque elle n'est pas dénoncée par la victime, la menace, la surprise, la violence, la contrainte peut être établie à partir de la différence d'âge (entre la victime et son agresseur) et ou l'autorité de droit ou de fait de l'agresseur. Crime puni de 15 ans de prison et plus si circonstances aggravantes (articles 222-23 et 222-24 du code pénal)

Remarque : nous avons tendance à associer le terme de viol à la pénétration du sexe de l'agresseur dans le sexe ou l'anus de la victime alors qu'il s'agit ici de la seule notion de « pénétration sexuelle » (un objet introduit au cours d'un bizutage est un viol, pour un agresseur le fait de forcer sa victime à le pénétrer est un viol). La loi du 21 avril 2021 instaure le crime de viol incestueux sur mineur de moins de 15 ans (l'agresseur est membre de la famille élargi : parent, oncle, tante...)

- L'AGRESSION SEXUELLE : Contrairement au viol, il n'y a pas ici de pénétration mais des attouchements de nature sexuelle (seins, sexe, ou parties intimes), sous l'effet de la contrainte, violence, surprise, menace. Délit puni de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende et plus si circonstances aggravantes (articles 222-27 et suivants du code pénal)

Remarque : on peut retrouver ce type de violence sexuelle dans les situations de proximité des corps (douches, vestiaires, hébergement, guidage technique et parades,...)

- L'ATTEINTE SEXUELLE SUR MINEUR : Fait pour une personne majeure d'avoir une relation sexuelle (attouchements, caresses, baisers, massage à but de plaisir sexuel) avec un mineur de moins de 15 ans, y compris si il n'y a ni violence, ni contrainte, ni menace, ni surprise. Lorsque elle n'est pas dénoncée par la victime, la menace, la surprise, la violence, la contrainte peut être établie à partir de la différence d'âge (entre la victime et son agresseur) et ou l'autorité de droit ou de fait de l'agresseur. Délit puni de 7 ans de prison et de 100 000 € d'amende et plus si circonstances aggravantes (article 227-25 du code pénal)

Remarque : l'âge de 15 ans pour un mineur correspond à l'âge de consentement fixé par la loi



- HARCÈLEMENT SEXUEL** : Il consiste à harceler autrui, par des propos ou des comportements répétés, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle. Il se caractérise par un phénomène de répétitions destinées à affaiblir psychologiquement la victime. Délit puni de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende et plus si circonstances aggravantes (article 222-33 du code pénal)

Remarque : c'est une violence sexuelle qui n'est pas évidente à caractériser car il faut prouver le phénomène de répétition et l'atteinte à la dignité humaine de la victime.

- NON DÉNONCIATION DE CRIME OU D'AGRESSION SEXUELLE** : Toute personne ayant connaissance de viol, d'agression sexuelle, d'atteinte sexuelle sur mineur, de harcèlement sexuel ou de bizutage a l'obligation de le signaler aux autorités compétentes. Délit puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende (article 434-1 et 434-3 du code pénal)

Remarque : cette notion renvoie à la responsabilité morale et pénale du futur animateur/éducateur mais aussi de n'importe quel citoyen.

- BIZUTAGE** : Fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à connaître des actes humiliants et dégradants lors de manifestations ou de réunions en milieu scolaire ou socio-éducatif. Délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende (article 225-16-1 du code pénal)

- PÉDOPHILIE** : elle n'est pas définie pénalement. La pédophilie correspond à une attirance sexuelle d'un adulte envers des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité sexuelle fixée à 15 ans. Cette attirance n'est pas condamnée en tant que telle mais ce sont les actes qui en découlent (commission d'un viol, d'une agression sexuelle ou d'un harcèlement sexuel) qui, elles, sont punies par la loi

Les circonstances aggravantes des infractions de viol, agressions sexuelles, atteintes sur mineur, non dénonciation sont : la victime est un mineur de moins de 15 ans, l'auteur des faits est un membre la famille, les faits se sont déroulés dans le cadre d'une relation d'autorité (un animateur vis-à-vis du groupe dont il a la responsabilité, un enseignant...), la victime est en situation de vulnérabilité (handicap, dépendance...)

Question 3/ Le viol est-il un crime ou un délit ?

- C'EST UN CRIME** : C'est la catégorie d'infraction la plus grave, au même titre qu'un homicide
- C'EST UN DÉLIT

Question 4/ Agression sexuelle et viol c'est la même chose ?

- VRAI
- FAUX** : dans le cas d'un viol, il y a pénétration sexuelle (vaginale, anale, buccale) de quelque nature que ce soit alors que dans le cas d'une agression sexuelle il n'y a pas de pénétration mais des attouchements et des contacts de nature sexuelle

Question 5/ À quoi correspond cette définition : Toute personne ayant connaissance de viol, d'agression sexuelle, d'atteinte sexuelle sur mineur, de harcèlement sexuel ou de bizutage a l'obligation de le signaler aux autorités compétentes ?

- AGRESSION SEXUELLE
- COMPLICITÉ DE VIOLENCE SEXUELLE
- HARCÈLEMENT SEXUEL
- NON DÉNONCIATION DE CRIME OU D'AGRESSION SEXUELLE**



Question 6/ Quelle est la peine encourue pour l'auteur(e) d'un bizutage ?

- 6 mois d'emprisonnement + 7500 € d'amende**
- 5 000 € d'amende + des travaux d'intérêts généraux
- 3 ans de prison + 45 000 € d'amende

Question 7/ La pédophilie est une attirance sexuelle d'un adulte pour des mineurs, c'est une infraction.

- VRAI
- FAUX : La pédophilie est une attirance sexuelle éprouvée par un adulte pour des enfants impubères (l'hébéphilie est l'attirance sexuelle éprouvée par un adulte pour les adolescents). La pédophilie n'est pas une infraction, seuls les actes découlant de cette attirance peuvent faire l'objet de sanctions (Cf. les 6 types de violences sexuelles reconnues par la loi)**

Question 8/ Les agissements sexistes (sifflement, remarques vestimentaires...) sont pénalement sanctionnés :

- SI LES AGISSEMENTS SONT RÉPÉTÉS (HARCÈLEMENT) ET SI LA VICTIME EN SOUFFRE
- SI L'AGISSEMENT EST OUTRANCIER
- SI L'AGISSEMENT EST OUTRANCIER MÊME SI IL N'Y PAS DE RÉPÉTITION. L'INFRACTION PEUT ÊTRE CONSTATÉE PAR UN AGENT DE POLICE**
- SI LA VICTIME PORTE PLAINTE.

Question 9/ D'une manière générale, quelles sont les 2 types de sanctions encourues sur un plan pénal pour des VSS qui sont prises par l'administration compétente pour protéger les usagers?

- amende et interdiction d'exercer une fonction d'encadrement
- amende et emprisonnement**

Attention, on distingue sanctions pénales (amende, emprisonnement) qui sont prises par un juge sur la base d'une enquête, des sanctions administratives (interdiction d'exercer) qui sont prises par l'administration compétente. Dans la pratique, les sanctions peuvent se cumuler.

Question 10/ Trouvez l'intrus parmi les infractions pénales suivantes :

- LA CONTRAVENTION : c'est la moins grave des infractions. Elle est classée en 5 catégories, de la moins grave (contravention de 1ère classe), à la plus grave (contravention de 5ème classe). Exemples de contravention : menace de dégradation, dégradation légère d'un bien, violences légères
- LE DÉLIT : c'est une infraction de gravité moyenne. Elle se situe entre la contravention et le crime. Exemples de délit : vol, abus de biens sociaux, discrimination, harcèlement moral, agressions sexuelles, homicide involontaire
- LE CRIME : c'est l'infraction la plus grave. Exemples de crime : meurtre, viol
- LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : c'est une peine qui peut être prononcée suite à une condamnation**

Question 11 / Le cyber sexisme (cyber harcèlement à connotation sexuelle) est moins puni que le harcèlement sexuel «physique».

- VRAI
- FAUX : les sanctions sont identiques**

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DANS LA VIE COURANTE

Vue d'ensemble

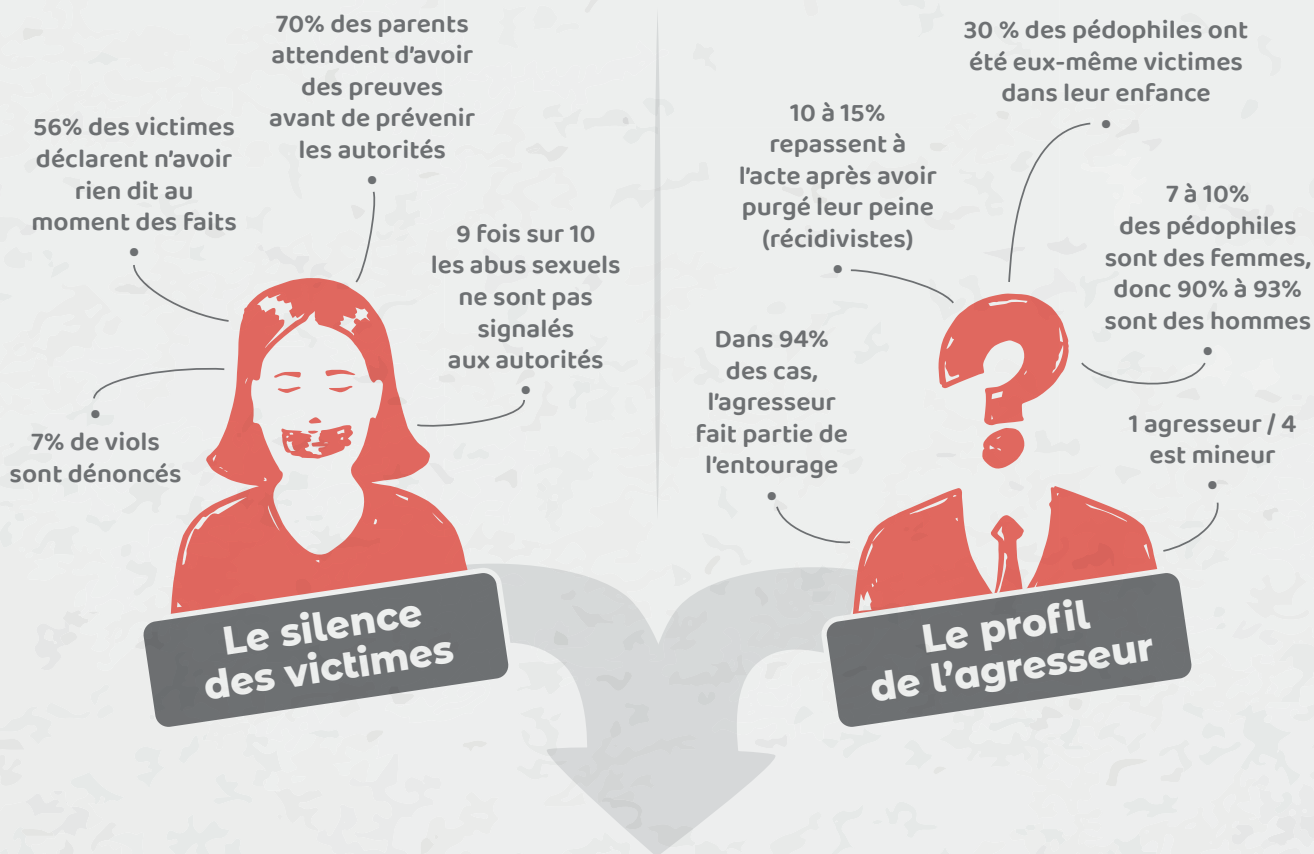
750 000
prédateurs sexuels
connectés
dans le monde

Chaque jour
200 nouvelles photos
pour **4 millions**
de sites
pédopornographiques

155 000
enfants en France
sont victimes de viol
ou de tentative
de viol

4 millions
de victimes d'inceste
en 2015 soit **6%**
de la population française *

* sources : <http://inceste-viol-protégeons-les-enfants.psychologies.com> - <http://www.colosseauxpiedsdargile.org>



Pour une ville de 20 000 habitants

2000 victimes (soit 10% de la population),
100 prédateurs,
1% de la population masculine est pédophile,
7 à 10% sont des femmes

Les conséquences

4 victimes / 10 tentent de se suicider
Une agression sexuelle peut entraîner
une perte de 20 ans
d'espérance de vie

Et dans le Handicap...

80% des femmes handicapées ont été victimes d'une violence, notamment à caractère sexuel/conjugal

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DANS LE DOMAINE DU SPORT

Focus sur # 3 sources

Rapport Décamps Greg

[commande 2009 - Roselyne Bachelot]



35,5%

des auteurs qui agissent
sont des sportifs du même
âge que les victimes

20,3%

sont des sportifs plus âgés
que les victimes

soit

55,8 %
DE VIOLENCES
COMMISES
ENTRE
ATHLÈTES !!!

Enquête « Le revers de la médaille »

[Disclose 2019]

28
disciplines
sportives
sont concernées
pour **77** affaires

276 victimes
en milieu sportif,
des enfants âgés
de **-15 ans**
au moment des faits

Près **d'1** affaire
d'infraction
sexuelle
sur **2** est un cas
de récidive

**MAINTIEN
EN POSTE
DE L'AGRESSEUR
DANS 77 %
DES CAS**

Les effets de la convention Nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport [février 2020]



40
fédérations
sportives
concernées



78%
des victimes
sont des femmes



98%
des victimes
étaient mineures
au moment des faits

100 %
DES SIGNALEMENTS
REÇUS DONNENT
LIEU À UNE ENQUÊTE
ADMINISTRATIVE
DE LA PART
DES DDCS-PP

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE

DANS LE DOMAINE DU SPORT

Profil des personnes incriminées

83 professionnels
(salariés ou travailleurs indépendants), dont
seulement **36** avec une **carte professionnelle**
en cours de validité

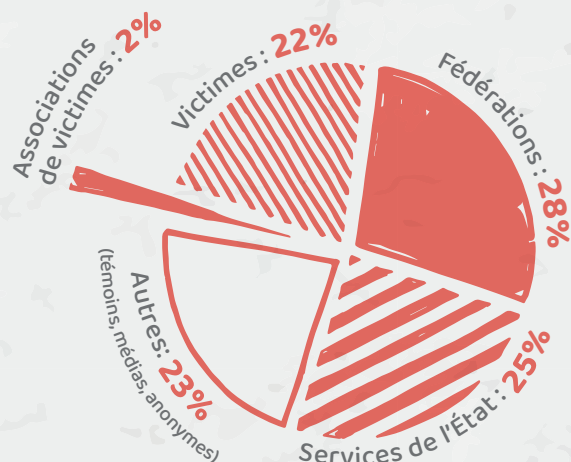
27 bénévoles

25 exploitants d'EAPS

13 pratiquants

8 mis en cause avaient un statut
d'**agent public** au moment des faits
(Conseiller Technique Sportif -
Formateur - Retraité - Éducation nationale)

Origine des signalements



Les mesures prononcées par les préfets

24 décisions
en urgence d'interdictions d'exercer
en tant qu'encadrant professionnels

14 interdictions
définitives d'exercer
comme éducateur ou dirigeant
dans le secteur du sport

3 interdictions définitives d'exercer
dans le champ de la jeunesse
(accueil collectif de mineurs)

26 notifications d'incapacité
suite à une condamnation pénale

16 personnes mises en cause
actuellement incarcérées

64 fédérations ont désigné un correspondant
« lutte contre les violences »

Évolution des mesures d'interdiction d'exercer prononcées par les préfets contre des éducateurs sportifs



... c'est
3 fois plus de signalements et de procédures conduites
que durant les 10 dernières années



Fiche activité 1.3

Prendre conscience de l'ampleur du phénomène

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable d'appréhender l'ampleur du phénomène
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. quizz autour de quelques données chiffrées. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. réflexion. esprit critique. faire évoluer ses représentations
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. contribuer à faire relativiser l'importance des chiffres
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. ne pas trop faire parler les chiffres, ne pas extrapoler exagérément



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

L'activité consiste à animer avec des questions visant à se représenter l'ampleur chiffrée des phénomènes de violences sexuelles, à recueillir les impressions et à relativiser l'importance de ces chiffres.

À votre avis.....

Question 1/ Quel est le pourcentage de viols commis qui est dénoncé ?

- 30% DES VIOLS COMMIS SONT DÉNONCÉS
- MOINS DE 10% DES VIOLS COMMIS SONT DÉNONCÉS : Cela renvoie à la notion de cumul de preuves nécessaires pour être cru, au sentiment infondé de responsabilité de la victime, mais aussi aux situations de soumission/d'autorité qui empêchent la libération de la parole. Cette entrave à la prise de parole et à la dénonciation évolue, notamment depuis l'affaire Harvey Weinstein (2018) et les mouvements #metoo, #balancetonporc...qui ont suivi. En France dans le domaine du sport, la parole des sportifs se libère aussi au sein des fédérations sportives depuis qu'un certain nombre d'affaires éclatent au grand jour.**

Question 2/ Quel est le pourcentage de victimes qui déclarent n'avoir rien dit au moment de l'agression ?

- MOINS DE 30%
- PLUS DE 50% : 56% pour être exact. Ce chiffre renvoie à la notion de silence de la victime difficile à comprendre. Ce sont des mécanismes psychologiques (choc, responsabilité) qui seront abordés dans la partie 2 du déroulé de la journée de formation.**

Question 3/ Quel est le pourcentage d'agresseurs faisant partie de l'entourage de la victime dans un cas de viol ?

- 94% : On retrouve ici les agressions entre pairs mais aussi celles d'un adulte sur un enfant qui se déroulent dans les milieux de vie courante de la victime et pour lesquelles l'agresseur fait très souvent parti de l'entourage immédiat (famille, école, activité sportive et éducative,...)**
- UN PEU MOINS DE 60%

Question 4/ Dans le cadre d'une agression sexuelle de mineurs sur mineurs, existe-t-il des différences selon les contextes (milieu familial / milieu sportif / milieu éducatif) ?

- Oui. Quel est le milieu le plus impacté ?**
 - » agressions de mineurs sur mineurs dans la vie de tous les jours : elles représentent 25% des agressions sexuelles
 - » ce pourcentage monte à 55,8% des agressions sexuelles dans le domaine sportif (35,5% du même âge + 20,3% plus âgés mais mineurs). Cela renvoie à la dimension collective, à la promiscuité de la pratique sportive, au rapport au corps : douches, vestiaires, fond de bus,...
- Non

étape n°2

Comprendre

Vidéo étape 2
Comprendre

[2 min 40 sec]



Court métrage
FestiPREV
« Laisse toi faire »

[5 min 09 sec]

Nos partenaires ^{1/2}



Contact Colosse N-A :
nouvelleaquitaine.colosse@gmail.com

L'association « Colosse aux pieds d'argile » a pour mission la prévention, la sensibilisation et la formation aux risques de pédocriminalité en milieu sportif ainsi que dans tous les milieux où l'enfant est présent. Elle a pour objectifs l'accompagnement, l'aide aux victimes et la formation des professionnels encadrant les enfants.

L'action principale de l'association vise la protection de l'enfance mais aussi celle de tous les acteurs professionnels ou bénévoles encadrant les enfants (entraîneurs, éducateurs, animateurs, dirigeants, bénévoles, parents...). Elle aide à identifier et accompagner une victime mais surtout à ne pas se mettre dans des situations qui pourraient être mal interprétées.

LES PUBLICS VISÉS SONT :

- » Toutes les personnes encadrant des enfants
- » Les clubs sportifs (dirigeants, éducateurs, bénévoles)
- » Les collectivités
- » Les licenciés de 5 à 18 ans
- » Les parents...



Si vous souhaitez rentrer en contact avec la société LOG.in, veuillez nous contacter...

LOG.IN PRÉVENTION EST UNE SOCIÉTÉ QUI ANIME DES CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS, EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER, SUR DIFFÉRENTS THÈMES DU NUMÉRIQUE COMME :

- » les réseaux sociaux
- » les écrans et les outils du numérique
- » les jeux vidéos
- » l'impact des médias sur la vie affective...

LE PUBLIC VISÉ EST VARIÉ :

- » élèves (du primaire à l'enseignement supérieur)
- » parents d'élèves
- » professionnels de la jeunesse, de la santé et du secteur social
- » enseignants
- » associations
- » fédérations sportives...

EXPLOITER DES CONNAISSANCES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS

C'est grâce à l'accompagnement éducatif (sphère familiale et associative) et social (groupes de pairs, institutions..) que les enfants peuvent grandir dans une ouverture d'esprit. De même, les ados peuvent s'approprier tous les changements pubertaires et ainsi prendre conscience de ce qui est acceptable ou non

changements pubertaires

Les différences physiques s'accroissent :

la masse musculaire des garçons augmente plus que celle des filles

Les hormones sexuelles sont produites en plus grande quantité, entraînant le développement des pulsions et desirs sexuels

Le cerveau poursuit son développement, le système limbique (zone responsable des émotions) se développe très vite. Par contre le cortex préfrontal (contrôle des émotions et comportements impulsifs) mûrit plus tardivement

La fréquence des comportements à risques désinhibiteurs (consommation d'alcool, de drogues) augmente

Les stéréotypes de genre (notamment inculqués dans l'éducation) sont exploités dans les rapports sociaux

domaine de développement

DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE & PHYSIOLOGIQUE



DÉVELOPPEMENT COGNITIF



conséquences sur le comportement

Certains garçons peuvent se sentir supérieurs à d'autres (garçons ou filles) et se servir de leur force physique pour menacer, opprimer, soumettre

Perturbation de la capacité à contrôler ses pulsions qui peut conduire à des actes intolérables

Les transgressions sont recherchées pour la recherche de sensations (affirmer sa supériorité, harceler), les conséquences et la responsabilité des actes ne sont pas toujours mesurées

La consommation d'alcool, de drogues rend plus floue la frontière des interdits moraux et sociaux. Elle favorise les comportements à risque, la violence...

EXPLOITER DES CONNAISSANCES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS

La sphère associative,
avec ses éducateurs, a une place majeure
dans ce processus de construction individuelle

changements pubertaires

Comme le corps change rapidement et significativement, l'adolescent se trouve dans l'obligation de s'adapter et d'accepter ses évolutions : nouvelles formes, désagréments physiques (poils, acné,...)
Le corps devient identité : il peut être objet de souffrance, de toutes les attentions, objet de séduction

L'adolescent accomplit deux tâches qui s'opposent : acquérir son autonomie, maintenir ses liens d'attachement à ses parents

L'attachement à ses pairs (de plus en plus mixte) devient prépondérant par rapport à l'attachement aux parents

L'adolescent construit son identité propre notamment dans l'opposition et le conflit, l'expérimentation, les expériences de tout type

Le développement moral n'est pas encore abouti

domaine de développement

RAPPORT AU CORPS



DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE, SOCIO-AFFECTIF ET MORAL



conséquences sur le comportement

L'effort psychologique est bouleversant : certains sont mal dans leur peau et donc plus vulnérables

L'estime de soi est fortement influencée par le regard des pairs

D'autres vont s'enorgueillir de ces changements, se trouver invulnérables et se croire tout permis dans leur rapport aux autres

Une part de plus en plus importante des expériences réalisées par les adolescents échappe au regard des parents.

Alors l'éducation, la prévention sont indispensables pour éviter, réguler l'apparition des comportements inacceptables et déviants

Violences sexuelles et sexistes entre mineurs : effets de groupe, éducation, culture et adolescence

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable d'identifier ce qui peut conduire à des violences sexuelles et sexistes de jeunes entre eux. être capable de mettre en relation les différents mécanismes pour appréhender la complexité de VSS entre mineurs
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. visionnage du <i>court métrage</i> « <i>Laisse toi faire</i> » : vidéo YouTube [5 min 09 sec] Repérer le déroulement/les mécanismes qui conduisent les différents auteurs du film à faire preuve de violence sexuelle et sexiste. échanges et complément du formateur. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. repérer les déclencheurs et les mécanismes pouvant conduire à des violences sexuelles et sexistes
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. faciliter l'échange au sein des groupes de travail. inciter à la précision et compléter au moment de la restitution. garder les points de vigilance en tête
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. attention aux « raccourcis » dans le raisonnement. veiller à replacer la question des violences sexuelles dans la complexité de l'être humain <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. lorsque les attendus ont été exprimés par les stagiaires et/ou le formateur <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. outils permettant de formaliser la synthèse des travaux (tableau, ordi/projecteur, ou autre)



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Ce que permet de relever le court métrage :

- **l'importance de l'effet de groupe et son influence sur le comportement d'Arthur** : pour répondre au défi lancé par ses camarades, parce qu'il aspire à être mieux accepté par le groupe, pour se prouver qu'il en est capable, et aussi parce qu'on lui demande de le faire (demande venant du leader) il va commettre une agression sexuelle sur la personne de Léna. Ce mécanisme d'influence ou pression sociale s'exerce dans tous les groupes sociaux et n'est pas spécifique à la question des VSS. Il n'enlève rien à la responsabilité de son auteur. Deux mécanismes d'influence sociale sont intéressants à évoquer ici :
 - » le conformisme : fait pour un individu d'adopter un comportement conforme à celui attendu par le reste du groupe, de suivre « comme un mouton ». **À cet effet l'expérience de l'ascenseur, traitée avec humour est très révélatrice** : *L'expérience de l'Ascenseur* [vidéo Dailymotion - 2 min 13 sec]
 - » la soumission à l'autorité : fait pour un individu de se soumettre à la volonté d'une personne faisant autorité (de par son statut, sa position hiérarchique, son expertise...) même lorsque le comportement demandé est contraire aux valeurs de l'individu et qu'il a la possibilité de refuser. **La célèbre expérience de Milgram a permis de révéler ce mécanisme et d'expliquer comment des individus lambdas ont pu, au cours de l'histoire réaliser les pires atrocités par « simple » obéissance** : *L'expérience de milgram en 2 minutes* [vidéo YouTube - 1 min 49 sec]
 - » Pour compléter on notera également que notre culture éducative récompense fortement l'obéissance....
- **une banalisation de la sexualité et une sexualisation des comportements** à propos de laquelle il est indispensable de rappeler la définition du consentement, de l'intimité, le principe de dignité de la personne et d'agression, afin de définir les limites acceptable/non acceptable. L'éducation est au cœur du processus d'appropriation de ces notions.
- **des représentations qui doivent évoluer** :
 - » la jeune fille victime est plus considérée comme un objet sexuel que comme une personne, par l'expression « miam miam », elle est réduite à une friandise.... Cette objetisation de la femme est une représentation sexiste qui peine à évoluer, en particulier dans une société où la consommation est un pilier idéologique
 - » les garçons considèrent leurs remarques et leurs pratiques sexistes comme de l'humour, des blagues. Là aussi, c'est une manière de minimiser, de faire culpabiliser les victimes («vous ne comprenez pas l'humour»). L'humour a pour objet de faire rire les parties prenantes or ici ce n'est pas le cas, la représentation ne tient pas l'argumentation
 - » les protagonistes garçons du film ne se gênent pas, s'autorisent à des attouchements, à harceler. On peut aussi se questionner sur leur représentation du rapport homme/femme et d'une certaine supériorité vis-à-vis des femmes. Cette représentation est notamment véhiculée par une culture patriarcale encore prégnante et encore insuffisamment contre balancée par une émancipation féminine relativement récente qui peine à être pleinement reconnue dans les faits
- **l'adolescence est une période charnière du développement de l'enfant** au cours duquel de profonds changements biologiques, psychologiques, sociaux, identitaires (voir tableau récapitulatif ci-après) donnent du relief aux différences garçons/filles et au cours de laquelle activité/attraction/orientation sexuelle se développent. Cela fait du sexe ainsi que de leurs rapports amoureux et intimes une de leurs préoccupations centrales. Ainsi, il est particulièrement utile et intéressant d'envisager ces évolutions individuelles naturelles comme des facteurs participant à l'émergence de possibles violences sexuelles. Attention, aucun de ces changements pubertaires ne justifie ces types de violences qui ne sont pas une conséquence normale des changements individuels initiés lors de cette phase du développement. N'oublions pas, par ailleurs, que l'adolescence n'est pas synonyme de crise ni de problème et que de bien belles choses s'y passent.



Voir les éléments de développement de l'adolescence pouvant conduire à des violences sexuelles de jeunes entre eux, attendus lors de l'activité dans l'Infographie « *EXPLOITER DES CONNAISSANCES* ».

On retiendra que les violences sexuelles (victimes et agresseurs) sont le fait d'interactions de facteurs multiples et complexes : manque de recul, de repère, influence sociale, représentations faussées ou en cours de construction, reproduction sociale, culturelle et/ou de valeurs éducatives nourries dès le plus jeune âge (stéréotypes de genre par exemple) et bien entendu la situation psycho affective et sociale de la personne à l'instant t (stabilité familiale, fragilité psychologique, isolement...) qui constitue un profil de vulnérabilité plus ou moins important. L'interaction de ces facteurs peut favoriser ou au contraire protéger contre tout dérapage de violence sexuelle et sexiste, pour une potentielle victime ou pour un potentiel agresseur.

C'est grâce à l'accompagnement éducatif (sphère familiale, associative) et social (groupes de pairs, institutions..) que les enfants peuvent grandir dans une saine ouverture d'esprit et que les ados peuvent s'approprier tous les changements pubertaires dans le respect de l'autre, à travers une construction identitaire individuelle saine et compatible avec les règles de notre société. Le développement d'un esprit critique leur permet de prendre conscience de ce qui est acceptable ou non grâce au changement de point de vue (victime ou agresseur). A ce sujet, la culture et les traditions (motifs régulièrement invoqué lors de la justification de bizutage) n'ont pas de valeurs morales : une culture ou une tradition n'est pas bonne en soi et ne peut justifier en aucun cas des actes dégradants, humiliants, de soumission ou agressifs. Un peu de recherche suffit à illustrer que nombres de cultures et de traditions dans le monde ont ou ont eu des pratiques incompatibles avec nos valeurs morales.

La sphère associative, avec ses éducateurs et ses animateurs a donc une place majeure dans ce processus de construction individuelle. Ses moyens éducatifs peuvent largement participer à l'évolution vers une culture collective respectueuse au sens large et favorable à l'épanouissement de chacun en développant esprit critique, sens de la responsabilité collective, fraternité et empathie.



PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

VOUS TROUVEREZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR :

Éthique & intégrité

sports.gouv.fr

Prévenir les discriminations dans le sport

PDF - *sports.gouv.fr*

La discrimination, c'est quoi ?

En droit, une discrimination est un traitement défavorable fondé sur un critère défini par la loi (origine, sexe, religion, orientation sexuelle...) et qui relève d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement, etc.). Défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

LFP - Contre le racisme, continuons à gagner du terrain

vidéo Dailymotion - [28 sec]

Hors-Jeu à l'homophobie !

vidéo YouTube - [53 sec]

La Ligue Nationale de Rugby lance le programme « Célébrons La Diversité »

vidéo YouTube - [1 min 31 sec]

Le sexisme : c'est quoi ?

Les stéréotypes sexistes renvoient à des représentations schématiques et globalisantes, des croyances largement partagées sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Par exemple, un stéréotype à caractère sexiste veut que les femmes soient naturellement très sensibles et les hommes les plus forts.

Arrêtons les violences

Page d'accueil | arretonslesviolences.gouv.fr

SE RENDRE COMPTE DE **SES REPRÉSENTATIONS** & **LES FAIRE ÉVOLUER**

**Les valeurs éducatives intégrées par les enfants
sont exacerbées à l'adolescence :**

les stéréotypes de genre peuvent prendre
des proportions beaucoup plus importantes

**Une grande
« partie » se joue
avant 10 ans
dans l'éducation
de nos enfants**

« **Quel sport de filles !** »

Des propos sexistes pour dénigrer le sport en question

Constat objectif : le football est plutôt masculin en Europe
et plutôt féminin aux USA...

Le sport est historiquement un bastion masculin, où l'usage de l'humour
machiste, les insultes et propos dévalorisants peuvent se banaliser

« **Quel coup de tapette !** »

Des propos homophobes visant à montrer la faiblesse du coup réalisé

Constat objectif : bon nombre d'homosexuels (ou de lesbiennes)
sont plus forts (dans le sens de supériorité physique)
que beaucoup d'hétérosexuel(le)s. Les divers chants, remarques, insultes
et comportements homophobes sont généralement perçus
comme faisant partie intégrante de la culture sportive

« **Le péril jaune !** »

Des propos racistes visant à désigner un bouc émissaire utile en temps de crise

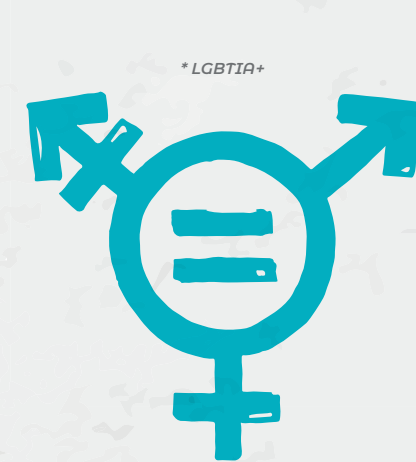
Constat objectif : en 1901 apparaît en France, sous la plume d'un économiste,
la métaphore raciste du « péril jaune ». Elle se propage rapidement dans
le monde occidental et désigne la peur de l'invasion du « monde blanc ».

Aujourd'hui, un asiatique qui tousse n'a pas le coronavirus
ou encore insulter un asiatique à cause du virus,
c'est comme insulter un musulman à cause des attentats

**Et bien d'autres propos et situations encore...
à nous tous de les identifier !**

SE RENDRE COMPTE DE SES REPRÉSENTATIONS & LES FAIRE ÉVOLUER

La difficulté dans l'évolution de ces représentations vient de plusieurs paramètres :



1

un milieu ambiant dans lequel on évolue et qu'il est difficile de changer

3

une analyse de son propre comportement qui est, par nature, difficile à réaliser

2

des stéréotypes ou préjugés que l'on véhicule (par nos propos) sans pour autant se considérer comme sexiste / raciste / homophobe / ...

STÉRÉOTYPES

Croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent aussi des comportements, d'un groupe de personnes. Le stéréotype est l'image que nous avons des autres, un ensemble de croyances qui présente une image simplifiée des caractéristiques d'un groupe

PRÉJUGÉS

Attitudes comportant une dimension évaluative à l'égard d'un groupe social donné. En exprimant globalement « J'aime » et « Je n'aime pas », ils peuvent être, comme les stéréotypes, négatifs ou positifs

Les différentes campagnes du Ministère en charge des Sports comme « Dîtes non à la discrimination », « Coup de Sifflet », ou encore la campagne « ex Aequo » ont pour objectif de faire évoluer les stéréotypes et préjugés

Futurs animateurs et éducateurs : interroger les représentations pour les faire évoluer

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable de prendre conscience de ses représentations. être capable de comprendre l'origine de ses représentations, de les interroger et de les faire évoluer
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. débat mouvant sur ses propres représentations. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. exprimer ses convictions. prendre du recul. enrichir le débat et ses représentations
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. créer les conditions d'une expression libre et respectueuse,. organiser les tours de parole et garantir l'équilibre des interventions. ne pas donner son avis, ne pas trancher. apporter des éléments de réflexion complémentaire si nécessaire. inviter chacun à se questionner sur ses représentations pour les faire évoluer. valoriser chaque changement de représentation
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. le formateur n'est pas là pour donner la « bonne réponse », il anime le débat et reste neutre. Il favorise l'évolution des représentations <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. lorsque les attendus ont été exprimés par les stagiaires et/ou le formateur <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. lorsque chacun a pu reconsidérer ses positions dans chaque question du débat mouvant



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Contextualisation du clip d'Angèle : affaire Harvey WEINSTEIN aux États Unis, #metoo dans le monde et sa déclinaison en France sous le #balancetonporc, incitant la libération de la parole des femmes victimes de violences sexuelles et sexistes. Les images, les paroles et l'interlude du clip illustrent les notions de sexisme, de consentement, de violence sous-jacente, de supériorité homme/femme, d'éducation sexuelle à travers les représentations des acteurs. Interrogeons nos représentations sur ces sujets entre autres...

Éléments de contexte :

Nos représentations (idées, images, ce que l'on pense, concepts que l'on a à propos du monde qui nous entoure) sont une interprétation subjective de la réalité. Dès lors, on sait qu'elles sont influencées par notre expérience, notre éducation, notre culture, notre entourage (exemple : la façon dont on perçoit les rapports homme-femme)...

Nos représentations servent à appréhender le monde qui nous entoure et pour cela notre cerveau tend à le simplifier : attention donc aux raccourcis, préjugés, stéréotypes, discriminations qui certes nous permettent d'appréhender, de catégoriser, de comprendre plus facilement mais qui sont réducteurs, pas toujours conformes à la réalité et donc dangereux. Ainsi les grands n'ont pas de pouvoir sur les plus jeunes, les garçons n'ont pas plus de droit que les filles, l'habit ne fait pas le moine (ex : mini jupe)....

Il est par conséquent primordial de faire l'effort de prendre conscience de ses propres représentations et de les confronter à la réalité pour les enrichir de réalisme et d'objectivité. Pour qu'un éducateur apporte cette plus-value dans ses actions et ses projets, il doit commencer, lui-même, par faire cet effort.

Le débat mouvant :

- tout le monde se lève et se regroupe au milieu de la salle. Le formateur propose une assertion dont le but est de provoquer le clivage oui/non (assertions proposées ci-après)
- réflexion individuelle puis chacun se positionne : un espace pour le oui, un espace pour le non, l'entre deux n'est pas permis, il faut se positionner
- les "oui" et les "non" prennent quelques minutes pour synthétiser leurs arguments
- le débat démarre jusqu'à épuisement des arguments sur la question (restreindre à 3 ou 4 arguments principaux), alterner 1 argument oui, 1 argument non à tour de rôle
- chacun à la possibilité de changer son positionnement de départ (preuve que l'on a fait évoluer ses représentations), ou pas

Assertion 1 : « L'adulte a toute autorité sur un enfant, l'enfant doit obéir » / « L'enfant doit obéir à l'adulte »

Il faut différencier l'autorité éducative au sens de la responsabilité éducative, du pouvoir d'un être sur un autre. En dehors de l'autorité éducative d'un parent ou d'une personne ayant délégation (l'éducateur qui a la responsabilité de l'enfant sur un temps d'animation par exemple), personne n'a le pouvoir d'imposer ce qu'il veut à une autre personne, en particulier dans les rapports d'un adulte à un enfant mais c'est aussi vrai dans les rapports d'adultes entre eux (rien ni personne ne peut obliger un adulte à se soumettre à un autre, exception faite dans le cadre d'une relation professionnelle hiérarchique contractuelle respectueuse de la dignité humaine).

Il faut noter aussi à quel point l'obéissance / la soumission est ancrée / intériorisée dans notre culture et nos pratiques éducatives : depuis tout petit nous apprenons à être obéissant, à nous soumettre aux décisions de l'adulte, et cette obéissance est renforcée comme un apprentissage valorisé : l'obéissance est récompensée très régulièrement dans le développement de l'enfant.



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Assertion 2 : « Siffler une fille dans la rue, c'est lui faire un compliment »

Non, siffler au passage d'une femme, c'est l'importuner publiquement dans une tentative irrespectueuse d'obtenir des faveurs, c'est la considérer et la réduire à un objet sexuel.

C'est un comportement qui, d'une part est socialement inacceptable et qui ne respecte pas sa dignité, et d'autre part qui constitue, par répétition, du harcèlement. Il faut se mettre à la place de la victime pour mieux comprendre.

Assertion 3 : « L'homme est différent de la femme, il ne pleure pas » / « les hommes ne pleurent pas »

Dans l'éducation de nos enfants, beaucoup de parents encouragent ou empêchent certains comportements en fonction du sexe de leur enfant, pour répondre à des normes sociales dominantes et entretiennent ainsi des stéréotypes de genre. Ex : un garçon ne montre pas sa tristesse, doit surmonter rapidement sa douleur physique, une fille peut parler de ses émotions et a besoin d'être soutenue psychologiquement. Il faut noter que ces comportements sont un héritage culturel véhiculés par l'éducation, et entretenu par la société de consommation, freinant l'égalité femme-homme mais qu'ils ne sont pas figés.

Dans le cas précis, s'empêcher de pleurer lorsque l'on est un homme est un comportement qui va à l'encontre de la décharge émotionnelle naturelle que représente une manifestation de tristesse, qui a des conséquences affectives sur la vie de l'individu. La transgression à ce genre de stéréotype infondé participe au bien être émotionnel et affectif des individus. Sur ce point, l'homme n'est pas différent de la femme, il pleure et en a besoin lorsqu'il est triste, ému, affecté. C'est un stéréotype infondé comme tous les stéréotypes de genre.

Assertion 4 : « Depuis toujours, la femme met au monde les enfants, s'occupe de l'école et de la maison c'est normal » / « Logiquement, les femmes font la cuisine quand on part en séjour »

C'est un stéréotype, c'est à dire une vision réductrice issue d'une généralisation. Même si cela peut correspondre à une certaine réalité, ce n'est pas une vérité que l'on doit appliquer. Si l'homme ne peut mettre les enfants au monde, il peut tout à fait s'en occuper comme de l'ensemble des tâches de vie quotidienne. Rien dans la vie quotidienne n'est par principe genré.

Si l'on y réfléchit bien, on ne trouve aucune raison valable, aujourd'hui, de penser de manière aussi genrée. Le droit des femmes a évolué au cours du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, les mentalités aussi, pour tendre vers la recherche d'une égalité, sans que rien ne soit réservé ni aux hommes, ni aux femmes (travail, vote, salaire, procréation, styles éducatifs...).

Assertion 5 : « La manière de s'habiller peut être pris comme de la provocation »

La façon de s'habiller est une liberté qui s'exerce de manière individuelle. Considérer que le port d'une tenue particulière peut être pris comme de la provocation c'est faire une interprétation de la situation, biaisée/influencée par ses propres représentations d'observateur. Mettons-nous un instant à la place de la personne, on imagine facilement d'autres raisons qui ont pu motiver tel ou tel choix vestimentaire (parce que «c'est à la mode», parce que c'est sa façon de se sentir bien/beau, parce que c'est son droit...)

Assertion 6 : « Le bizutage ça fait partie de notre culture, c'est une tradition dans notre sport »

Certaines cultures condamnent l'adultère féminin par la lapidation. L'argument de la culture peut-il être utilisé pour justifier un acte intolérable ? Non. Encore une fois, mettons-nous à la place de la victime : subir des actes dégradants, humiliants voir violents sous prétexte de respecter les traditions...ces pratiques en disent long sur notre culture de la souffrance, de la soumission, en baver pour être accepté... alors que faire son entrée dans un groupe culturel/sportif est un événement valorisant et agréable, pourquoi ne pas le célébrer de manière positive, agréable et épanouissante. Au final ne serait-ce pas plus favorable pour le développement des jeunes et, in fine pour leur performance ?

COMPRENDRE COMMENT ON PEUT PROFITER DE SON AUTORITÉ POUR EXPLOITER LES FAIBLESSES D'UN MINEUR

**“ L’adulte a toute autorité sur un enfant,
l’enfant doit obéir. ”**

En dehors de l'autorité éducative d'un parent ou d'une personne ayant délégation (ex : encadrant),
**personne n'a le pouvoir d'imposer ce qu'il veut à une autre personne,
en particulier dans les rapports d'un adulte à un enfant.**

L'obéissance / la soumission est ancrée / intériorisée dans notre culture.
Elle est récompensée très régulièrement dans l'évolution de l'enfant.

ADULTES SUR MINEURS

Ainsi un entraîneur ayant un palmarès sportif conséquent voit son aura, son statut, sa parole renforcée (mentor)

“ Il est le seul à pouvoir me mener vers la performance de haut niveau. ”



**Il avance masqué, se présente comme
« Monsieur Tout le monde »**

Dans 60% des cas,
la victime connaît son agresseur

Il s'arrange pour organiser sa vie autour
des enfants (écoles, colonies, sport...)

Être pédophile n'exclut pas le fait
d'être marié, père ou mère de famille

MINEURS SUR MINEURS

Le bizutage

- Une histoire qui pèse (on répète ce qu'on nous a fait) > poids des « traditions »
- Un souhait partagé de « faire partie du groupe » > notion d'intégration
- Un déséquilibre flagrant des forces en présence qui prône la domination > le(s) nouveau(x) contre les anciens
- Une mise en scène qui peut aller très loin > viol voire mort

Le leader du groupe

- il peut être positif mais aussi négatif*
- Son statut vis-à-vis des autres membres du groupe peut être légitimé par : son niveau sportif, son charisme auprès des autres jeunes,...

Le harcèlement, le bouc émissaire :

- Plusieurs types de harcèlement : moral / psychologique, physique (dont sexuel), par le biais d'internet,...
- Notion d'isolement pour la victime : seul contre tous et difficulté à en parler

Une très grande difficulté à aborder le sujet des violences de mineur sur mineur :

- Une omerta de la part du groupe de jeunes mais aussi des adultes (énorme malaise)

VSS de majeur sur mineur : comment un adulte peut profiter de son autorité/statut

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable de repérer les mécanismes pouvant conduire à des relations abusives d'un adulte (ou jeune plus âgé) sur un enfant/ado
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. écoute d'un témoignage audio d'Anne DUGAST (orienté sport) [à écouter de 0 min à 8 min 10 sec]. prise de notes. restitution collective avec complément du formateur. synthèse infographie récapitulative. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. écouter attentivement. noter les éléments en lien avec l'objectif de l'activité
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. faire une introduction au thème (présentation du contexte). lire le podcast puis demander ce qui, dans l'audio, illustre le thème
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. attention à ne pas généraliser et ne pas voir le mal partout <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. lorsque l'ensemble des éléments ont été identifiés et mis en relation <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. audio : téléphone et enceinte ou ordinateur



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Lien témoignage audio d'Anne DUGAST :

(orienté sport)

[à écouter de 0 min à 8 min 10 sec]



Les éléments à repérer dans le témoignage audio : la performance et la réussite de la victime était dépendante de l'agresseur (il était le seul à pouvoir la faire progresser), il jouait sur son point faible (solitude sur le circuit de compétition), si elle n'acceptait pas les abus, la sanction était immédiate à savoir qu'il ne s'occupait plus d'elle à l'entraînement, "si il n'était plus là, qu'allais-je devenir" ?

Plusieurs éléments peuvent expliquer comment l'exercice d'une autorité/influence abusive d'un adulte sur un mineur ou d'un jeune plus âgé sur une victime plus jeune, peut mener à des violences sexuelles :

- dans l'esprit d'un jeune, l'adulte a un statut particulier, représentant l'autorité et pouvant constituer un modèle. Ainsi, culturellement, la personne plus âgée constitue une référence, un idéal auquel du crédit est apporté, que l'on écoute, que l'on respecte, dont on ne remet pas en question la parole. Notons que ce statut est renforcé par les réussites et hauts faits relatés à son sujet : ainsi un entraîneur ayant un palmarès sportif conséquent voit son aura, son statut, sa parole renforcée (mentor). Ainsi la confiance («aveugle») de l'enfant envers l'adulte est forte
- des problèmes surviennent lorsque l'adulte ou le jeune plus âgé exploite cette représentation à des fins peu scrupuleuses et exerce une emprise sur sa victime, se rendant indispensable d'un point de vue psychologique et/ou matériel : il se présente comme seul capable de combler un manque affectif ou n'importe quelle faiblesse, il est le seul à pouvoir mener vers la performance de haut niveau
- enfin, les effets de l'exploitation de ce statut peuvent être décuplés lorsque la victime vit, dans son existence personnelle, un passage difficile ou est isolée de sa famille : pendant l'adolescence ce peut être une baisse de l'estime de soi ou un isolement social, la séparation des parents... Le prédateur choisit aussi sa victime selon ces critères qui rendent la victime fragile, plus manipulable

Nos partenaires ^{2/2}



Contacter L'ACSEP :
acsepdirection@acsep86.org



acsep86.org
**Malles pédagogiques
vivre ensemble**

L'ACSEP est une association complémentaire de l'Enseignement Public basée à Poitiers qui accompagne les enfants depuis plus de 40 ans dans le domaine socio-sportif.

Elle s'adresse à tous les enfants des écoles publiques, âgés de 5 à 12 ans, aux adolescents et à leurs familles.

Le but est de permettre aux enfants et jeunes de toutes catégories sociales d'accéder à des pratiques citoyennes, favorisant le lien social, la solidarité, le plaisir de pratiquer ensemble, en portant une attention particulière à la mixité des publics.

L'ACSEP A CONSTITUÉ 4 MALLES PÉDAGOGIQUES AUTOUR DES VALEURS DU VIVRE ENSEMBLE.

CES MALLES PÉDAGOGIQUES EN DIRECTION DES ÉCOLES, DES COLLÈGES, DES COLLECTIVITÉS ET DES ASSOCIATIONS PERMETTENT DE TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS ET ADOLESCENTS SUR LES 4 THÈMES SUIVANTS :

- » égalité filles/garçons
- » .accepter les différences
- » liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité
- » lutter contre les violences et le harcèlement

Michel Royer a réalisé un documentaire intitulé « Homophobie dans le football » où il est évoqué la trajectoire de Yoann Lemaire, footballeur amateur ayant déclaré son homosexualité.

Michel Royer intervient dans les écoles, associations et autres structures accueillant des jeunes pour évoquer avec eux la relation entre sport et homosexualité.

C'est un réalisateur français de films documentaires. Il a reçu le César du meilleur documentaire en 2007 pour le film « Dans la peau de Jacques Chirac », réalisé avec Karl Zero, et en 2000, pour le film Godard à la Télé3, le titre de meilleur documentaire étranger au festival Hot Docs de Toronto.

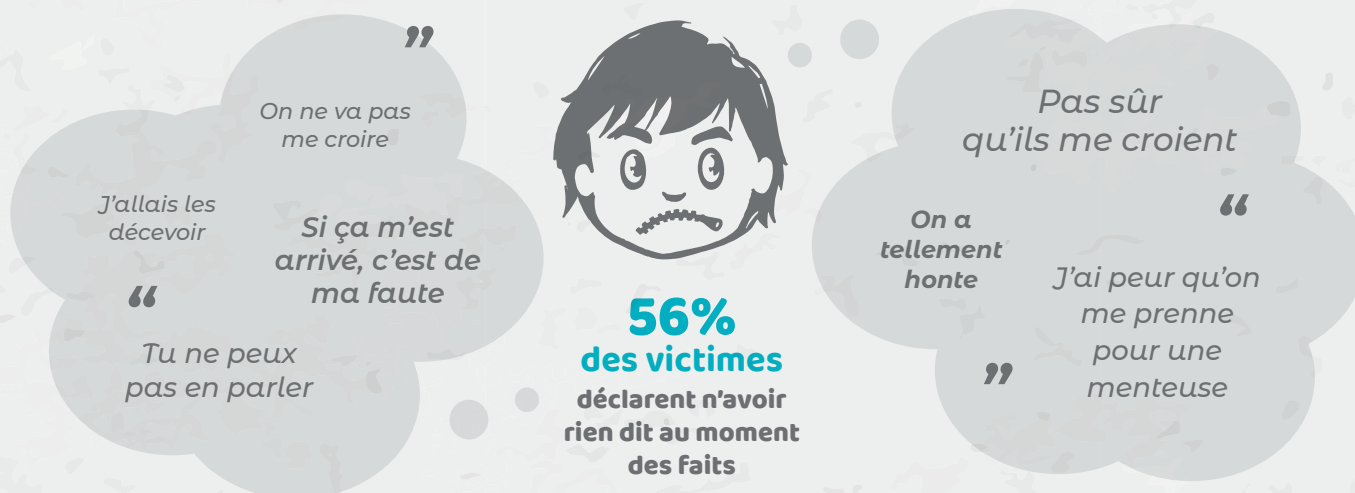
« *Footballeur et homo : au cœur du tabou* »

Vidéo Lumni - [3 min 52 sec]

Si vous souhaitez rentrer en contact avec Michel ROYER, veuillez nous contacter

CE QUI REND DIFFICILE L'IDENTIFICATION DES VICTIMES

Souvent, la victime préfère ne pas parler des événements : la victime se sent coupable...



L'ENFANT SE TAIT...

... parce qu'il a peur de

ne pas être cru
•
devoir dénoncer un proche
•
se faire disputer

Donc, d'être menacé par l'agresseur

... parce qu'il a honte et / ou se sent coupable

il sait que cette « relation » n'est pas normale
•
il occulte les faits en espérant les faire « disparaître »
•
la rétractation est très souvent le signe que l'enfant dit la vérité

... parce qu'il ne comprend pas la situation

il ne sait pas à qui le dire, il a peur de ce qui va lui arriver
•
il est souvent difficile pour l'enfant d'exprimer par des mots

D'AUTRES ÉLÉMENTS PEUVENT EXPLIQUER CE SILENCE

La capacité de réaction de l'entourage proche du jeune

Nous manquons de connaissance pour repérer les signes d'un malaise chez le jeune

La peur d'être considérés comme des délateurs

Une situation que l'entourage préfère occulter

L'agression de mineur sur mineur est particulièrement délicate à aborder

Déni, conscient ou inconscient, qui inhibe le jeune

Pourquoi les victimes ne parlent pas des violences subies

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable d'identifier les mécanismes empêchant une victime de parler des violences subies
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. identifier dans le discours (suite du témoignage audio) ce qui empêche la victime de parler des violences qu'elle a subi. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. écouter le témoignage audio. prendre des notes. chercher à comprendre pourquoi une victime ne parle pas
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. compléter les éléments relevés par les stagiaires. donner les éléments d'explication théorique. <i>Ces éléments permettent de transférer les fondements théoriques au-delà du cadre sportif.</i>
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. l'illustration audio possède des spécificités liées au sport de haut niveau qui peuvent accentuer le fait que la victime ne parle pas de ce qu'elle a subi <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. quand les éléments théoriques sont apportés et qu'il n'y a plus de questions <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. audio : téléphone et enceinte ou ordinateur



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Éléments à repérer dans le témoignage audio, illustrant que, souvent, la victime préfère ne pas parler des événements (la victime se sent coupable):

“ On ne va pas me croire ”

“ Tu ne peux pas en parler ”

“ J'allais décevoir ”

“ Si ça m'est arrivé, c'est de ma faute ”

“ Pas sûr qu'ils me croient ”

“ J'allais les décevoir ”

“ Peur qu'on me prenne pour une menteuse ”

“ On a tellement honte ”

Pour comprendre pourquoi l'enfant se tait, il faut se mettre à sa place. Lorsqu'elle en est consciente, plusieurs mécanismes peuvent expliquer que la victime ne parle pas spontanément de son problème :

- la peur de devoir dénoncer un proche ou une figure d'autorité
- la peur de ne pas être cru (notamment par les parents, lorsque l'agresseur est un proche ou quelqu'un bénéficiant d'un certain statut) : ne pas être cru représente pour la victime une seconde violence surajoutée
- les menaces de l'agresseur, demandant de garder “leur secret” et la peur des représailles
- la honte de ce qui lui arrive, un sentiment de culpabilité,
- la peur de se faire gronder

L'enfant sait que cette « amitié » n'est pas normale mais il ne sait pas à qui le dire, il a peur de ce qui pourrait lui arriver. Il peut aussi penser que l'adulte est dans son droit et que ce qu'il subit est “normal”, surtout si par ailleurs son agresseur se montre gentil et attentionné à son égard.

De plus il est souvent difficile pour un enfant d'exprimer par des mots, des événements qui l'ont choqués et qu'il n'a pas compris. Un enfant essaye toujours de raconter sa souffrance (paroles, actes, dessins), mais on ne sait pas toujours l'écouter ou la repérer. La rétractation est très souvent le signe que l'enfant dit la vérité. De toute façon, il vaut mieux croire dans un premier temps à quelque chose d'inexact plutôt que de risquer de passer à côté d'une vérité, qui aurait pour conséquence d'alimenter la honte et la culpabilité ressenties par l'enfant.

Enfin, les violences sexuelles (notamment le viol) peuvent entraîner un syndrome de stress post traumatique au même titre que le vécu d'une situation de guerre, d'attentat, d'accident d'avion... L'événement a une telle violence qu'il « convoque » le réel de la mort. La violence est telle que des mécanismes de protection et de défense (déli / refoulement) peuvent se mettre en place inconsciemment, conduisant l'enfant à faire abstraction de l'événement : les faits sont « enfouis » de manière à les faire “disparaître” pour ne plus y penser, ni les voir, ni en parler. En occultant les faits, la victime supprime une charge émotionnelle dépassant ses capacités d'adaptation.

REPÉRER LES SIGNES QUI DOIVENT **INTERPELLER & DISCERNER** LES CHANGEMENTS SUBTILS DE COMPORTEMENTS

Près de **40 %** des enfants victimes d'abus sexuels ont un comportement en apparence « normal ».

Souvent, il y a peu de signes physiques d'abus ou seulement des signes que seul un médecin peut détecter...

... mais, c'est grâce à la coopération des acteurs de l'ensemble de la communauté éducative (sphères familiale, associative et éducative) que les changements de comportements peuvent alerter

comportement de repli

- . perte de confiance en soi et envers les autres
- . perte d'intérêt pour une pratique régulière
- . perte d'appétit ou changement d'habitudes alimentaires
- . isolement par rapport au groupe, repli sur soi, évitements
- . comportements autodestructeurs
- . troubles du sommeil
- . absences et/ou retards répétés



SIGNES GÉNÉRAUX

comportement excessif

- . surinvestissement d'une relation ou abandon
- . troubles alimentaires : boulimie et/ou anorexie
- . sur-habillement (notamment dans le domaine du sport)
- . consommation d'alcool / stupéfiants
- . comportements inadéquats / excessifs / inhabituels

SPÉCIFICITÉS DE L'ENFANCE

comportement de repli

- . régressions, dont perte de contrôle du sphincter : énurésie (émission involontaire et inconsciente d'urine) et / ou encoprésie (émission régulière de selles dans les vêtements ou à des endroits inhabituels après l'âge de 4 ans)

comportement excessif

- . peurs intenses, dont cauchemars
- . masturbation compulsive
- . jeux sexuels inappropriés pour l'âge
- . dessins qui interpellent



REPÉRER LES SIGNES QUI DOIVENT **INTERPELLER & DISCERNER** LES CHANGEMENTS SUBTILS DE COMPORTEMENTS



SPÉCIFICITÉS DE L'ÂGE DE LA SCOLARISATION

comportement de repli

- . difficultés dans l'apprentissage
- . difficultés à s'intégrer et avoir des relations dans un groupe mixte
- . migraines et crampes abdominales
- . énurésies et/ou encoprésies secondaires
- . difficultés à partager les vestiaires

comportement excessif

- . conduites hyper sexualisées
- . phobies scolaires
- . peur d'être vu dévêtu



SPÉCIFICITÉS DE L'ADOLESCENCE

comportement de repli

- . sous-estimation de la personne
- . migraines et douleurs abdominales d'origine psychologique

comportement excessif

- . conduites hyper sexualisées
- . fugues
- . troubles alimentaires : boulimie et/ou anorexie
- . consommation d'alcool ou drogues
- . conduites « auto destructrices »
- . idée ou tentative de suicide
- . comportement sexuel excessif
- . comportement antisocial
- . échec scolaire / abandon / absentéisme
- . mensonges

Souvent, les signaux n'ont pas été perçus ou n'ont pas été reliés à de possibles violences sexuelles car ils peuvent correspondre à de multiples soucis de l'enfant ou du jeune (séparation des parents, chagrin sentimental,...). Néanmoins, il est important de ne pas sous-estimer ces signaux, ni de les banaliser



Repérer les VSS : des signes et des changements subtils de comportements

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable de repérer, avec prudence, un faisceau de signaux qui, recoupés, peuvent alerter. être capable d'adopter une posture adéquate lorsque l'on entre en contact avec une victime et lorsque l'on doit signaler
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. visionnage de la vidéo <i>FestiPREV</i>. les stagiaires notent, au fur et à mesure, les signes inhabituels qu'ils ont repérés chez les victimes. le formateur complète puis qualifie ces signes. synthétiser (infographie correspondante).
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. observer. prendre des notes puis essayer de qualifier ces signes
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. compléter les observations des stagiaires. questionner sur la manière dont on peut qualifier ces signes
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. les 2 cas joués dans ce court métrage donnent l'impression que les victimes ont été rapidement identifiées, grâce à des signes caractéristiques. La réalité est souvent bien plus complexe <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. lorsque l'ensemble des signes a été identifié et discuté <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. projection vidéo, connexion internet



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Lien vidéo FestiPREV « Sous silence » : www.festiprev.com/festiprev-2020 [1 min 47 sec]

Pour le petit Jordan : connotations sexuelles anormalement marquées dans les dessins, les jeux, la vie quotidienne, il est moins concentré, de plus en plus isolé, son agresseur joue un rôle symbolique dans ses jeux.

Pour Margaux, adolescente : échecs répétés dans son activité, veut arrêter son activité (à mettre en relation avec le lieu où sévit l'agresseur), baisse d'estime de soi, ne mange plus au self, ne répond plus aux messages, les résultats scolaires sont en baisse, tristesse générale.

On voit que chez le petit enfant (le cas de Jordan le montre bien), les éléments traumatiques spécifiques resurgissent malgré lui dans le jeu, la vie quotidienne, ses dessins, ce qui permet au personnel éducatif de repérer le problème. Ce n'est pas toujours le cas, notamment lorsque l'enfant grandit : en effet les mécanismes de défense alors utilisés conduisent plutôt l'enfant plus grand et l'adolescent à enfouir, nier/ oublier les événements, mais également à se sentir coupable, responsable, sans compter la pression exercée par l'agresseur qui a davantage d'impact lorsque l'enfant grandit. Ainsi, en grandissant, la parole se libère plus difficilement.

Souvent, les signaux n'ont pas été perçus ou n'ont pas été reliés à de possibles violences sexuelles car ils peuvent correspondre à de multiples soucis de l'enfant/du jeune. Par exemple, des résultats scolaires en baisse peuvent être la conséquence de problèmes très variés. Néanmoins, tout changement doit alerter et déclencher une attention particulière (faire attention à d'autres signes éventuels et les mettre en relation, échanges avec les autres professionnels/bénévoles, famille, discussion avec le jeune). Il est donc important de ne pas sous-estimer ces signaux ni les banaliser, et de les croiser avec les autres adultes responsables de l'enfant.

Une notion est fondamentale dans la formation et l'évolution professionnelle des éducateurs/animateurs : ce qui se passe pendant le temps d'animation (signes inhabituels) doit interroger l'éducateur qui a alors l'obligation morale, éducative et juridique d'approfondir son analyse pour écarter toute hypothèse de maltraitance. Cela fait partie de son métier et de sa responsabilité. Ceci peut l'amener à s'intéresser aux temps de l'enfant qui précèdent et suivent ceux de l'animation stricte dont il a la charge. La responsabilité de l'éducateur/animateur s'exerce ainsi au-delà du temps strict en présence de l'enfant, notamment lorsque l'intégrité morale, physique et affective de l'enfant est susceptible d'être atteinte.

Attention les victimes ont souvent des difficultés à exprimer leur malaise et à reconnaître les violences sexuelles dont elles ont pu faire l'objet, la victime a besoin d'être en confiance, d'être déculpabilisée (elle n'est pas responsable), d'être protégée des représailles de son agresseur pour se confier, ce qui nécessite donc une posture d'écoute particulière (celle d'un ami objectif).

Toute situation de maltraitance, dont font partie les violences sexuelles, doit être signalée. Le 119 dispose de professionnels formés à l'écoute et à l'accompagnement dans la démarche de signalement qui :

- conseillent le receveur de témoignage, l'animateur qui a des doutes, pour l'aider à se positionner dans sa démarche de signalement
- prennent en charge la victime, la rassure et l'oriente vers une structure de soutien spécialisée

Les services de l'État compétents en matière d'accueil collectif de mineurs et d'encadrement sportif (S.D.J.E.S : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, anciennement DDCSPP) doivent être prévenus de toute situation de maltraitance concernant des mineurs accueillis dans ces structures.

étape n°3

Agir



Vidéo étape 3
Agir

[2 min 06 sec]

Tous concernés !

signal-sports@sports.gouv.fr

**En signalant des actes portés à votre connaissance,
vous y êtes tenus en application :**

- de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen
- de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout



0 806 23 10 63

numéro de téléphone national à destination
des personnes attirées par les enfants
pour éviter tout passage à l'acte

LIEUX & SITUATIONS À RISQUES

Je suis encadrant : je réfléchis à mes pratiques et j'adopte de bons réflexes

3 enjeux identifiés sur l'ensemble de ces lieux et situations

Éviter
une potentielle
agression

Être clair et vigilant
dans sa relation
avec les jeunes

Sensibiliser
les jeunes
aux bonnes pratiques

Agressions sexuelles [d'adulte sur mineur ou entre mineurs]



DOUCHES & VESTIAIRES

Lieux de nudité
pour les jeunes
donc risques importants
à tous niveaux

Exemples de bons réflexes professionnels :

- **Respecter la sphère privée**, la dignité et la pudeur de chacun.
- Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer dans un vestiaire.
- **Rappeler aux sportifs** que prendre une douche en collectif après l'activité n'est pas une obligation et qu'ils ne sont pas obligés de se dévêtir totalement dans un vestiaire
- **Interdire les prises de vues**, photos ou vidéo dans ces lieux
- **Si l'enfant ne peut se changer seul**, il n'utilise pas les vestiaires et vient déjà en tenue
- **Et d'autres...**



HÉBERGEMENTS

Lors de déplacements
avec nuitée, les risques sont liés
au couchage, à la composition
des chambres, aux temps de vie
« hors activités »,
à l'intimité et à l'image

- **Loger séparément** d'une part encadrants, sportifs, et d'autre part garçons et filles
- **Interdire la présence à toute personne non autorisée** dans les chambres ou dans les bâtiments
- **Gérer les téléphones portables** pour éviter les photos ou vidéos néfastes
- **Vérifier le règlement intérieur du club** pour ce qui concerne les stages et les déplacements en compétition
- **Déclarer le séjour auprès de la DDCS(PP)**
- **Et d'autres...**



TRANSPORTS

Les risques diffèrent
selon le mode de transport
(car ≠ minibus ≠ voiture)

- **Se référer au règlement intérieur du club** pour ce qui concerne les déplacements en compétition (avec le cas particulier des déplacements individuels)
- **Éviter le transport** d'un enfant avec un seul adulte
- **Lors de déplacements collectifs (bus et minibus) :** observer les comportements et prendre régulièrement, si possible, des nouvelles de chacun
- **Et d'autres...**

LIEUX & SITUATIONS À RISQUES

Je suis encadrant : je réfléchis à mes pratiques et j'adopte de bons réflexes



CONVERSATIONS PRIVÉES & RÉSEAUX SOCIAUX

Une mauvaise interprétation du message

Exemples de bons réflexes professionnels :

- **Être vigilant** sur la teneur de ses messages aux jeunes (mail, sms, message vocal)
- **Avoir 2 comptes différents sur les réseaux sociaux :** personnel + professionnel - NE PAS MÉLANGER
- **Et d'autres...**



CONTACTS & MARQUES D'AFFECTION

Être en contact régulier amène une certaine proximité affective et physique qui ne doit pas prêter à confusion

- **Montrer clairement ses intentions** en limitant les contacts à des endroits « sûrs » tel que les mains, les épaules
- **Éviter toute attitude ambiguë** dans la relation éducateur-pratiquant : les cadeaux et les confidences entre cadres et sportifs sont à éviter ainsi que tout geste et attitude ambiguë
- **Et d'autres...**



GUIDAGE TECHNIQUE

Le rapprochement physique de l'encadrant et du jeune lors de l'activité sportive (animation, accompagnement technique) peut parfois prêter à confusion

- **Expliquer au jeune**, avant toute intervention, ce qu'est le guidage
- **Demander l'autorisation explicite** du jeune (ou des parents s'il est trop jeune)
- **Si le jeune (ou ses parents) ne souhaite pas de guidage**, envisager une autre solution pédagogique en remplacement
- **S'assurer d'un accès visuel** pour les personnes de l'extérieur lorsque vous guidez un jeune en situation pédagogique
- **Se renseigner** sur le positionnement de votre fédération sur le sujet
- **Et d'autres...**

Une bonne connaissance de vos pratiques professionnelles et du bon sens seront les meilleurs garants pour vous protéger de toute situation délicate

Identifier les différents lieux et situations à risques

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable d'identifier les lieux et situations à risques. être capable de prendre du recul sur ses habitudes professionnelles. être capable de faire des préconisations réalistes pour prévenir les risques
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. brainstorming : quelles sont les situations et les lieux pouvant conduire à des comportements tendancieux ?. travail en sous-groupe : réflexion sur sa pratique, formulation de préconisations. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. questionner sur le sujet, recenser, compléter par les situations et lieux non identifiés par les stagiaires. Favoriser le regard critique. Expliquer et nuancer la complexité des préconisations proposées
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. compléter les observations des stagiaires. questionner sur la manière dont on peut qualifier ces signes
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. la remise en question doit être constructive, évitant de stigmatiser les pratiques. Les préconisations doivent être réalistes <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. quand les 6 items (ou plus !) sont trouvés. Chaque préconisation devra avoir été abordée dans sa complexité (arguments en faveur...) <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. un tableau / <i>paperboard</i> pour recenser les réponses des stagiaires



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

DOUCHES ET VESTIAIRES

Potentiellement un lieu de violences sexuelles et sexistes ?

Questions pour les stagiaires :

- Quels risques identifiez-vous au sein des douches et vestiaires (adultes et mineurs, mineurs entre eux, que peut-il se passer...)?
- À votre avis quelles préconisations peut-on mettre en place (vos propositions) pour limiter ces risques ?
- Quelles difficultés ces préconisations peuvent-elles poser ?

Éléments de réponse et de questionnement pour le formateur :

Respecter la sphère privée, la dignité et la pudeur de chacun. Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer dans un vestiaire.

- l'intimité peut-elle être préservée lors de la douche /toilette ?
- rappeler aux sportifs que participer à se doucher collectivement après l'activité n'est pas une obligation et qu'ils ne sont pas obligés de se dévêtir totalement dans un vestiaire
- interdire les prises de vues, photos ou vidéo
- si l'enfant ne peut se changer seul, il n'utilise pas les vestiaires et vient déjà en tenue
- les enfants que vous avez déjà encadrés :
- se changent-ils sur place ? Si oui, où (vestiaires ? tribune ? chambre ?...)
- se douchent-ils dans le vestiaire du club ? chez eux ?
- le club a-t-il identifié un protocole sur le sujet dans son règlement intérieur (utilisation des espaces, encadrement et surveillance des adulte...)?
- avantages et inconvénients de la présence d'un adulte dans les douches ? de plusieurs adultes ?

HÉBERGEMENT

Potentiellement une situation à risque de violences sexuelles et sexistes ?

Questions pour les stagiaires :

- Quels risques identifiez-vous en situation d'hébergement collectif (adultes et mineurs, mineurs entre eux, que peut-il se passer...)?
- À votre avis quelles préconisations peut-on mettre en place (vos propositions) pour limiter ces risques ?



Éléments de réponse et de questionnement pour le formateur :

- loger séparément d'une part encadrants et sportifs, et d'autre part garçons et filles
- interdire la présence à toute personne non autorisée dans les chambres ou dans les bâtiments
- gérer les téléphones portables pour éviter les photos ou vidéos néfastes : sensibilisation auprès des jeunes ? Récolte des portables à partir d'une certaine heure
- s'assurer quelques « gardes fous » : règlement intérieur du club pour ce qui concerne les stages et les déplacements en compétition ? Le stage sportif est-il déclaré auprès de la DDCS(PP) du lieu du stage ?
- quel est le contexte de cet hébergement ?
 - » compétition (possible isolement d'un jeune) ? stage sportif (possible bizutage) ? Festif ? Vacances ?
 - » partage de l'hébergement avec d'autres personnes ? D'autres groupes ?
 - » quelle option pour les siestes : portes ouvertes ou fermées (avantages/inconvénients) ?
 - » les mineurs se connaissent-ils déjà ?

TRANSPORT

Potentiellement une situation à risque de violences sexuelles et sexistes ?

Questions pour les stagiaires :

- Quels risques identifiez-vous lors des transports collectifs (adultes et mineurs, mineurs entre eux, que peut-il se passer...) ?
- À votre avis quelles préconisations peut-on mettre en place (vos propositions) pour limiter ces risques
- Quelles difficultés ces préconisations peuvent-elles poser ?

Éléments de réponse et de questionnement pour le formateur :

- s'assurer quelques « gardes fous » : règlement intérieur du club pour ce qui concerne les déplacements en compétition (avec le cas particulier des déplacements individuels) ?
- quel type de véhicule est utilisé (véhicule personnel, mini bus, bus,...la surveillance n'est pas la même)
- cas du transport « individuel » (un adulte avec un enfant) : à éviter dans la mesure du possible mais... quelles préconisations ?

CONTACTS ET MARQUES D'AFFECTION

Potentiellement une situation à risque de violences sexuelles et sexistes ?

Questions pour les stagiaires :

- Quels risques identifiez-vous à entretenir des relations proches, amicales, affectueuse avec le groupe que vous encadrez (adultes et mineurs, mineurs entre eux, que peut-il se passer...) ?
- À votre avis quelles préconisations peut-on mettre en place (vos propositions) pour limiter ces risques ?
- Quelles difficultés ces préconisations peuvent-elles poser ?

Éléments de réponse et de questionnement pour le formateur :

- montrer clairement ses intentions en limitant les contacts à des endroits ne prêtant pas à confusion tel que les mains, les épaules...



- éviter toute attitude ambiguë dans la relation éducateur-pratiquant (cadeaux et marques de reconnaissance, proximité physique et relationnel...) : les cadeaux et les confidences personnelles entre encadrant et animateur devraient être limités à l'exercice professionnel
- doit-on faire la bise aux jeunes que l'on encadre ? Ne pourrait-on pas inventer un geste spécifique (Cf. : salut du coude du Coronavirus) ?

GUIDAGE TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT GESTUEL (dans les activités corporelles)

Potentiellement une situation à risque de violences sexuelles et sexistes ?

Questions pour les stagiaires :

- Quels risques identifiez-vous à réaliser un guidage corporel nécessitant d'entrer en contact physique avec l'enfant/le jeune (adultes et mineurs, mineurs entre eux, que peut-il se passer...)?
- À votre avis quelles préconisations peut-on mettre en place (vos propositions) pour limiter ces risques ?
- Quelles difficultés ces préconisations peuvent-elles poser ?

Éléments de réponse et de questionnement pour le formateur :

- expliquer au jeune, avant toute intervention, ce qu'est le guidage, prévenir
- demander l'autorisation explicite du jeune (ou des parents s'il est trop jeune)
- si le jeune (ou ses parents) ne souhaite pas de guidage, avez-vous pensé à une autre solution pédagogique en remplacement ?
- s'assurer d'un accès visuel pour les personnes de l'extérieur lorsque vous guidez un jeune en situation pédagogique

CONVERSATIONS PRIVÉES ET RÉSEAUX SOCIAUX

Potentiellement une situation à risque de violences sexuelles et sexistes ?

Questions pour les stagiaires :

- Quels risques identifiez-vous à prendre part aux conversations des réseaux sociaux auxquels adhèrent les membres du groupe que vous encadrez (adultes et mineurs, mineurs entre eux, que peut-il se passer...)?
- À votre avis quelles préconisations peut-on mettre en place (vos propositions) pour limiter ces risques ?
- Quelles difficultés ces préconisations peuvent-elles poser ?

Éléments de réponse et de questionnement pour le formateur :

- être vigilant sur la teneur de ses messages aux jeunes (mail, SMS, message vocale)
- avoir 2 comptes différents sur les réseaux sociaux : un compte perso et un compte pro utilisé dans les relations avec son groupe et ses relations professionnelles.
- où est la limite dans mes échanges avec mon groupe sur les réseaux sociaux (faire la différence perso/pro) ?
- connaissez-vous la notion de réputation ?

REPÉRER & AGIR

LES OUTILS DE PRÉVENTION À VOTRE DISPOSITION



Drôle
d'entraîneur



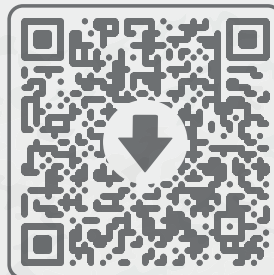
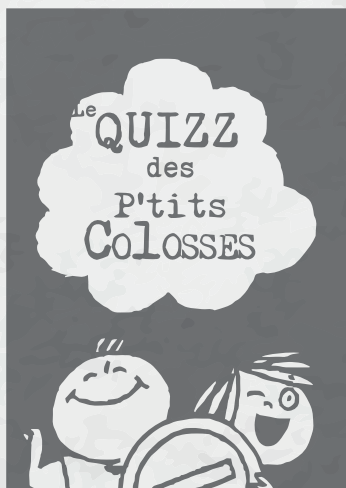
Un tonton
pas si gentil



Hugo se fait piéger
sur internet



3 supports vidéo
sur YOUTUBE



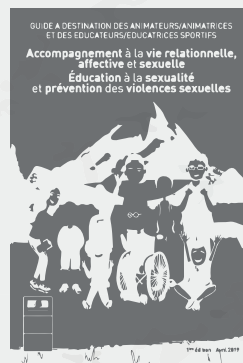
1 quizz
à télécharger au format PDF

REPÉRER & AGIR

Les contacts nécessaires sont référencés dans les affiches et flyers de la **DRAJES N-A** et du **Ministère chargé des sports**



Une affiche et un flyer
élaborés par la DRAJES N-A



Un guide
à destination des animateurs/animatrices
et des éducateurs/éducatrices sportifs




**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plusieurs outils
du Ministère chargé des Sports

REPÉRER & AGIR

Pour l'éducateur,
il est essentiel
de ne pas
rester seul

Les signes qui alertent
ne sont pas toujours
spécifiques aux
violences sexuelles

On n'a pas
à se substituer
à la police,
ni à la justice

SAVOIR AGIR ET RÉAGIR QUAND ON EST TÉMOIN

Vous êtes témoin d'une situation de violence sexuelle ou le jeune s'est confié à vous

Toute personne est tenue de signaler les actes de violence à caractère sexuel portés à sa connaissance par la victime ou par une personne à qui la victime s'est confiée (code pénal)

On peut hésiter à signaler une situation, de peur d'accuser quelqu'un à tort. Mais les personnes qui reçoivent ces signalements sont formées à démêler le vrai du faux et le signalement n'accuse personne

Vous avez des doutes persistants en constatant des comportements inhabituels de la part d'un jeune, qui font penser qu'elle/il subit des maltraitements

Croiser les signaux repérés avec d'autres personnes.
Grâce à l'accompagnement éducatif (sphère familiale et associative) et social (groupes de pairs, institutions..) nous pouvons être plus vigilants

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À L'ÉGARD DE LA VICTIME

Lorsque vous êtes le premier dans la prise en charge de la victime

Une victime a besoin d'avoir l'intime conviction qu'elle est écoutée, crue, soutenue, entendue mais également de ne pas avoir à répéter les faits de nombreuses fois. D'où l'importance de savoir comment réagir et connaître les personnes et/ou structures ressources sur lesquelles s'appuyer pour passer le relais

Il est important de respecter les 4 critères suivants :

- la sécurisation
- le respect
- la bienveillance
- l'écoute active

0 806 23 10 63

numéro de téléphone national à destination
des personnes attirées par les enfants
pour éviter tout passage à l'acte



ET POUR

ALLER PLUS LOIN...



M.A. Lefur présentation
« Violences sexuelles
& Handicap »

[4 min 43 sec]



Étude de cas : repérer, signaler, accompagner

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">. être capable de prendre en compte les signaux dans une démarche croisée. être capable d'adopter une posture adéquate avec la victime. être capable de signaler les faits aux autorités compétentes de manière fidèle et objective. être capable de se projeter en situation professionnelle
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none">. le formateur présente un cas pratique (amorce d'un contexte professionnel qui suppose un problème) ou demande aux stagiaires de faire une proposition de cas pratique. puis les stagiaires réfléchissent sur le cas pour produire une démarche «repérer et agir» qui sera soit présentée en restitution plénière, soit sous forme de saynète. synthétiser (infographie correspondante)
COMPORTEMENTS ATTENDUS CHEZ LES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">. s'approprier la situation, imaginer et compléter l'histoire / le contexte, en restant réaliste et en adoptant les comportements / postures adéquats. Prendre ses responsabilités
RÔLE/POSTURE DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none">. présente et rappelle les attendus, stimule la créativité, veille à la production des incontournables (cf ci-dessous), assure la tenue d'un cadre facilitant et respectueux. fait du lien entre les notions abordées dans la journée
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none">. les situations imaginées doivent être réalistes <p>À quel moment se termine l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">. après la scène ou la restitution classique (selon le choix réalisé en début d'activité) <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">. un espace suffisant pour jouer les saynètes



Contenus utiles au formateur

(lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions, d'animer...):

Pour cette activité, 3 situations professionnelles (avec un contexte détaillé servant d'amorce) peuvent être travaillées. En fonction du temps disponible, vous pouvez réaliser 1, 2 ou les 3 situations successivement ou bien répartir les 3 situations en trois groupes travaillant parallèlement. Le principe est d'amener les stagiaires à analyser un cas (situation professionnelle de VSS) selon une démarche type : repérer les signaux puis agir selon deux axes, à savoir le signalement et l'accompagnement (repérer – signaler – accompagner). Le groupe peut aussi partir d'une situation problème émanant des stagiaires.

Deux options sont possibles pour travailler ces cas pratiques : à partir des éléments de contexte du cas pratique donnés par le formateur, les stagiaires imaginent et écrivent la suite de la situation. Soit ils s'attribuent les rôles et jouent la saynète (de 5 à 10 minutes de jeu), soit ils en présentent les éléments attendus sans la jouer (en cas de difficulté à se produire devant le reste du groupe), dans l'objectif de mettre en avant les éléments liés à la démarche : repérer – signaler – accompagner.

Les réticences à se mettre en scène peuvent être atténuées :

- en rappelant le cadre respectueux, d'entraide et d'écoute de la journée : on évalue les actes, on ne juge pas les personnes
- chacun peut trouver un rôle à sa mesure : discret avec peu de présence ou même sans parole, voix off, figurant, ou au contraire jeu émotionnel important avec du texte, des mouvements...tout est possible, il faut accompagner le groupe pour que chacun trouve un rôle dans lequel il est à l'aise.
- certains personnages peuvent exister sans toutefois être joués (on peut s'adresser à eux, faire comme si ils étaient là sans qu'ils n'existent physiquement) : le rôle de l'agresseur est particulièrement concerné car il peut être difficile à jouer

* * *

ÉTUDE DE CAS 1 : viol / agression sexuelle

Le cas pratique :

Vous êtes animatrice/animateur en séjour de vacances avec un groupe mixte (20 jeunes) de 13-15 ans, en bord de mer sur une quinzaine au mois de juillet. Le séjour est presque terminé, jusque-là, rien de particulier à signaler dans le groupe. Sans surprise avec cette tranche d'âge, les filles et les garçons se cherchent, se taquent, se rapprochent. L'équipe d'animation est composée de 3 personnes. Quelques jours avant le départ, vous remarquez un changement de comportement chez Noémie, notamment lors d'une après-midi baignade au cours de laquelle elle est la seule à ne pas se mettre en maillot de bain....

Consignes à destination des stagiaires :

À vous d'imaginer la suite de l'histoire (cas de viol / agression sexuelle)... mettant en évidence :

- » les signaux, la manière dont vous les repérez (vous et d'autres personnes) et ce que vous en faites
- » comment vous abordez Noémie pour l'accompagner (posture et positionnement individuel par rapport à une victime potentielle)
- » vos démarches et vos choix de signalement (en équipe d'encadrement, avec les parents, la structure, numéro d'urgence, police ou gendarmerie...et le reste du groupe) pour protéger et défendre la victime
- » montrez comment vous «prenez» vos responsabilités



Les incontournables (attendus du formateur) :

Les stagiaires imaginent plusieurs signes et la façon dont ils vont être recoupsés par les différents acteurs. Une partie de la scène est consacrée au dialogue entre l'encadrant et la victime (posture accueillante, rassurante, déculpabilisante), une partie de la scène est consacrée au signalement (dans ce cas n°119, police/gendarmerie, organisateur du séjour, parents, services de l'Etat « Jeunesse et sports »).

Contenus utiles au formateur (lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions...) :

Les signes qui alertent sur le comportement d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas toujours spécifiques aux violences sexuelles et sexistes et sont soumis à interprétation. Il s'agit d'observer une vigilance accrue, proportionnée, d'être particulièrement attentif au jeune en question, de recouper tous les signes. Cela suppose avant tout d'être à l'écoute des besoins de l'enfant.

Pour l'éducateur, qui doit protéger son public, il est essentiel de ne pas rester seul face à ce type de situation et de chercher à croiser les regards sur ce qui a été vu ou entendu, à rassembler les indices. Toute démarche doit se faire dans le cadre d'un travail d'équipe. Le responsable de la structure doit être prévenu.

Il s'agit d'avoir aussi à l'esprit que le professionnel n'a pas à se substituer ni à la police, ni à la justice. Ce n'est pas à lui de prouver ou de qualifier les violences sexistes et sexuelles.

1. SAVOIR AGIR ET RÉAGIR QUAND ON EST TÉMOIN OU « RECEVEUR DE TÉMOIGNAGES »

Deux situations peuvent se présenter : le constat de violences sexuelles subies ou des doutes sur de possibles violences sexuelles subies.

Situation 1 : Le professionnel est témoin d'une situation de violence sexuelle ou bien l'enfant ou l'adolescent s'est confié à lui

LA SITUATION PRÉSENTE DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE OU MORALE DU MINEUR :

- » **APPELER LE 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de proximité** (s'ensuit un signalement au Procureur de la République, au Tribunal de grande instance du lieu où les faits se sont produits). Si l'agression sexuelle/viol vient d'avoir lieu, les urgences pédiatriques, un médecin de la PMI ou un médecin de ville pourront constater

ET

- » dans le cadre d'un accueil collectif de mineur ou d'un encadrement sportif prévenir sans délai le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Ministère de l'Education Nationale (ex DDSCS/PP)
- » intervenir pour faire cesser l'agression ou les actes de harcèlement. La réaction doit être proportionnelle à la menace

Toute personne est tenue de signaler les actes de violence à caractère sexuel portés à sa connaissance par la victime ou par une personne à qui la victime s'est confiée, en application de l'article 434-3 du code pénal.

On peut hésiter à signaler une situation, de peur d'accuser quelqu'un à tort. Mais il faut savoir que les personnes qui reçoivent ces signalements (numéro 119) sont formées à évaluer la pertinence des signes, et à démêler le vrai du faux.

LORS DU SIGNALEMENT AUPRÈS DES AUTORITÉS (GENDARMERIE), IL VOUS SERA DEMANDÉ :

- » les éléments d'identité de l'enfant (nom, prénom, âge, adresse) et ses parents (nom, prénom, adresse)
- » l'exposé de la situation : motif du signalement, qui fait la révélation, dans quel contexte, coordonnées du destinataire de la révélation, lieu des faits, date des faits, âge de l'auteur, évaluation du comportement de l'enfant, personnes déjà informées du signalement, contacts pris auprès des personnes connaissant la famille, contact pris auprès d'une personne ressource ;



- » ce qui a été observé (traces, comportements, troubles de l'enfant, de son entourage, etc.)
- » les éventuels propos de l'enfant, à retranscrire le plus fidèlement possible en utilisant le vocabulaire employé par l'enfant (en citant l'enfant)
- » les propos d'autres témoins, en particulier des camarades de l'enfant ou des professionnels qui le prennent en charge
- » le certificat médical qui a pu être dressé par un médecin
- » les échanges éventuels lors des rencontres avec la famille et le positionnement des parents face aux difficultés abordées
- » les actions déjà menées, le cas échéant

Situation 2 : Le professionnel a des doutes persistants en constatant des comportements inhabituels de la part d'un jeune, qui font penser qu'il subit des maltraitances

PLUSIEURS DÉMARCHES SONT POSSIBLES :

- » croiser les signaux repérés avec d'autres professionnels, des collègues, des supérieurs hiérarchiques. Il s'agit de voir si d'autres personnes ont repéré les mêmes manifestations ou éventuellement d'autres signes
- » **APPELER le 119 - Enfance en Danger** -, numéro gratuit et confidentiel : des professionnels habitués de ces situations écoutent, peuvent répondre aux interrogations des encadrant et peuvent prendre le relais auprès de la victime pour l'orienter vers des structures spécialisées. L'affichage de ce numéro est obligatoire dans tous les lieux recevant des mineurs

IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE PRENDRE CONTACT AVEC UNE ASSOCIATION SPÉCIALISÉE, TELLE QUE :

- » **Le Planning familial : « Sexualités - Contraception – IVG – violences sexuelles et sexistes »**
Tél. : 0 800 08 11 11
- » Site Internet : planning-familial.org
- » **Association Colosse aux Pieds d'Argile**
Tél. : 07 50 85 47 10 - site web : www.colosseauxpiedsdargile.org/contact
- » **Comité Éthique et Sport**
Tél. : 06 14 42 01 74 - site web : www.ethiqueetsport.com/contact
- » **Le Comité National Contre le Bizutage**
Tél. : 06 07 45 26 11 ou 06 82 81 40 70 - site web : www.contrelebizutage.fr/contact

2. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ : POSTURES ET POSITIONNEMENTS PROFESSIONNELS A L'ÉGARD DE LA VICTIME

Une victime a besoin d'avoir l'intime conviction qu'elle est écoutée, crue, soutenue, entendue mais également de ne pas avoir à répéter les faits de nombreuses fois. D'où l'importance de savoir comment réagir et de connaître les personnes et/ou structures ressources sur lesquelles s'appuyer pour passer le relais.

Dans sa posture d'accompagnement, il est important de respecter 4 critères

(Source : *Les violences sexistes, sexuelles et autres agressions : prévenir, agir, Université Bordeaux-Montaigne*):

- > **La sécurisation** > **Le respect** > **La bienveillance** > **L'écoute active**

VOICI QUELQUES CONSIGNES, À ADAPTER SELON LES CAS :

- » mettre en avant le courage dont a fait preuve la victime pour en parler et le fait qu'elle a eu raison de le faire
- » accorder du crédit aux propos et au récit de la victime. Il est important que la victime se sente crue et soutenue. Ne pas juger les choix et le comportement de la victime
- » ne pas poser des questions qui influencent la réponse de la victime qui se confie
- » déculpabiliser la victime, en lui disant qu'aucune attitude de sa part ne justifie les violences subies et que l'agresseur est le seul responsable



- » il est possible que la victime minimise les faits. Mettre des mots sur ce qu'elle a vécu et lui dire que ce qu'elle a vécu n'est pas normal, qu'il s'agit de violence et que c'est interdit par la loi
- » écouter ce que ressent la victime sans minimiser la souffrance exprimée
- » éviter tout jugement des faits
- » éviter toute qualification des faits. Ne pas faire une enquête personnelle ni demander des détails supplémentaires
- » être attentif aux besoins de la victime
- » orienter et accompagner vers des structures spécialisées
- » ne pas atténuer la responsabilité de l'agresseur, ni intervenir auprès de l'agresseur présumé

Lorsqu'une victime raconte les violences sexuelles qu'elle a subies, le professionnel peut se sentir mal à l'aise, dépassé, ne pas comprendre ses réactions... Ces sentiments sont normaux. L'important est de se faire conseiller ou accompagner : le 119 accompagne les victimes et les receveurs de témoignages

Source : guide « Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle » - 2019

EN CAS DE PROBLÈME, IL FAUT ÉGALEMENT ADAPTÉ SA POSTURE ET SON ACTION PROFESSIONNELLE AU RESTE DUGROUPE ENCADRÉ :

- » intervenir sur les règles de vie du groupe
- » rappeler à l'ensemble du groupe les règles de respect de chacun
- » l'équipe pourra proposer un temps de sensibilisation sur la problématique à destination de l'ensemble du groupe afin de leur donner des clés de compréhension (sans rentrer dans les détails de l'affaire et sans porter de jugement sur l'affaire en cours)
- » si un groupe harceleur est identifié, il doit être séparé

EN FONCTION DE LA SITUATION, LES SERVICES DE POLICE, DE GENDARMERIE OU LES ASSOCIATIONS D'AIDE INDIQUERONT LA DÉMARCHE À SUIVRE VIS-À-VIS DE L'AGRESSEUR.

* * *

ÉTUDE DE CAS 2 : violence et comportements sexistes

Le cas pratique :

Vous faites partie d'une équipe d'animation (accueil de loisirs ou association d'éducation populaire ou association sportive multisports ou centre social...) chargée d'organiser une journée d'animation multi-activités ouverte à tout public (adhérents bien sûr mais aussi parents, frères et sœurs, partenaires, habitants du quartier...) pour faire connaître la structure. Lors d'une réunion de préparation de l'équipe d'animation, à laquelle vous participez ainsi qu'un groupe d'ados filles et garçons volontaires, vous observez la scène suivante, avant d'intervenir :

- **Éric (animateur) :** « j'ai une idée, on pourrait proposer une activité sportive en mode défi »
- **Leila (animatrice) :** « oui pour les garçons ce serait super, par contre il faut quelque chose de moins dur pour les filles...un atelier fresque / peinture ? Qu'est-ce que vous en dites ? »
- **Éric :** « oui, parfait pour les filles ça, par contre il va falloir préparer du matériel : des tables, du papier, avoir des supports différents, ça demande de la préparation... »
- **Leila :** « t'occupe, la préparation c'est un truc de filles, laisse nous faire. »
- **Éric :** « oui c'est comme la déco, il nous faudrait quelques mamans pour essayer de décorer les locaux, les rendre festifs et aussi pour faire l'accueil et l'orientation sur les différentes activités de la journée. »
- **Leila :** « on peut aussi demander à quelques filles ados de mettre la main à la patte ? (S'adressant aux ados filles présentes) : vous êtes partantes les filles ? »

À CET INSANT, NE POUVANT PLUS VOUS RETENIR, VOUS INTERVENEZ...



Consignes à destination des stagiaires :

Imaginez la suite de cette réunion dans laquelle vous interviendrez (seul ou à deux) pour souligner les comportements et idées sexistes proposées par Eric et Leïla. La suite doit mettre en évidence :

- » votre analyse du discours sexiste et de ses conséquences si on le laisse perdurer
- » des arguments en faveur d'une réflexion moins « genrée »
- » la posture et le positionnement que vous adoptez avec vos collègues et le groupe de jeunes pour évaluer ce qu'il pense, et faire évoluer les représentations de chacun
- » une réorganisation de la journée avec une approche non sexiste et réaliste

MONTREZ COMMENT VOUS « PRENEZ » VOS RESPONSABILITÉS...

Les incontournables (attendus du formateur) :

Les stagiaires repèrent les éléments sexistes du discours, en déconstruisent la mécanique et rétablissent des échanges et une proposition d'organisation de la journée non genrée. Des éléments de posture sont également attendus : capacité à déconstruire les mécaniques sexistes avec calme et méthode en trouvant des arguments indiscutables, capacité à interroger les représentations du groupe de jeunes présents pour l'amener à les faire évoluer.

Contenus utiles au formateur (lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions...) :

Les rôles sociaux dévolus entre les femmes et les hommes sont encore très différenciés dans la société actuelle et sont nourris de stéréotypes prégnants. Aux femmes, la responsabilité des tâches domestiques et d'organisation, de soins apportés aux autres, et de l'éducation des enfants ; aux hommes, la responsabilité de « chef de famille » qui, par son activité professionnelle, permet d'assurer la vie matérielle de sa famille.

En procédant par stéréotypes sexistes, l'esprit humain fonctionne de manière binaire en attribuant aux femmes et aux hommes des qualités et des faiblesses spécifiques. Dans cette distribution des stéréotypes sexistes entre les deux sexes, la balance n'est pas égale : les hommes sont crédités de beaucoup plus de valeurs positives (intelligence, affirmation de soi, compétence professionnelle, goût du risque et de l'aventure, esprit d'initiative et efficacité) que les femmes, qui sont surtout représentées comme dépourvues de ces qualités dites « viriles » et dotées de qualités dites « féminines », censées manquer aux hommes.

La présence de l'image participe à la construction des représentations et les médias qui diffusent de l'information ont une part de responsabilité dans la construction des représentations collectives. L'influence de la famille, des parents et du groupe de pairs est également forte dans la reproduction de ces stéréotypes. Ce sont différentes sources d'influences normatives. Dans la construction des identités de sexe, les filles sont éduquées à l'attention d'autrui et les attentes en matière de contrôle du corps sont plus fortes. Les garçons sont davantage poussés à explorer l'espace (Johanna DAGORN, sociologue).

LE POIDS DES STÉRÉOTYPES DE GENRE DANS LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES :

Les pratiques sportives et culturelles constituent des espaces de socialisation et de construction de soi où se transmettent les stéréotypes de genre dominants d'une société et d'une époque.

On peut trouver des exemples dans le domaine des loisirs : la lecture, l'écoute de la musique, le dessin ; la peinture sont considérés comme des activités féminines, tandis que les garçons sont supposés préférer les jeux vidéo ou le sport.

Dans le domaine du sport, les stéréotypes sont également très puissants et reflètent les valeurs différentes attribuées selon le genre. La représentation que l'on a du sport féminin est déjà intégrée en nous... Elle est le produit de notre éducation... Le sport vient percuter les représentations de la féminité. La valorisation du sport performance et le sport « exploit », sont associés à des valeurs masculines. Le fonctionnement du sport fédéral et ses représentations s'inscrivent majoritairement dans une logique principale compétitive. « Les pratiques considérées comme les plus prestigieuses sont essentiellement masculines et prises en charge par des hommes, quand les moins valorisées sont investies par les filles (...) et encadrées par des femmes » (Carine GUÉRANDEL).



LE POIDS DES STÉRÉOTYPES DE GENRE DANS LES CHOIX ET LES MODALITÉS DE PRATIQUES EST TRÈS IMPORTANT DANS LE SPORT :

- » parce que la référence biologique y est très forte
- » parce que le sport demeure perçu comme une activité véhiculant des valeurs masculines (art de la guerre, imaginaire collectif)
- » aux garçons, on attribue le développement des capacités musculaires, d'endurance et de résistance à l'effort, et la pratique de sports d'équipe, de combat et de contact
- » aux filles, l'apprentissage de la grâce, de la souplesse, de l'agilité et du maintien corporel, dans des sports où la distanciation physique (rareté des contacts) ou bien l'expression des émotions sont de mise.

Les modes d'organisation des activités peuvent renforcer les différenciations sexuées dans les pratiques : le rôle clé des encadrants

Les encadrants jouent un rôle important dans les choix genrés d'activités, les différenciations pouvant être renforcées par les modes d'organisation des activités et les manières de faire des éducateurs ; l'encadrement des activités sportives des filles et des garçons est très genrée, que ce soit dans la répartition ou le recrutement des entraîneurs, dans leurs comportements envers les jeunes mais aussi dans leur appropriation des activités (J-C GILET, Yves RAIBAUD). Les garçons sont davantage poussés à l'exploit et à la compétition que les filles, ce qui participe à la construction d'une certaine image du masculin et de la « virilité ».

VERS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES NON SEXISTES :

Il y a donc un enjeu fort pour les professionnels de l'animation socio-culturelle et du sport, à penser différemment les séances pédagogiques (objectifs, organisation et déroulement) afin de ne pas reproduire ces stéréotypes et d'inscrire les pratiques dans une éducation non sexiste, ouvrant les possibles à chacune et chacun, sans que le genre ne vienne interférer dans les choix.

• Des réflexions/formations en équipe :

EN S'APPUYANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE, PLUSIEURS PISTES SONT POSSIBLES :

- » prise de conscience de l'équipe de comportements et activités sexuées par une analyse de pratique ; se rendre compte des messages symboliques transmis par des attitudes, des choix....
- » réflexions sur les manières d'amener les enfants au-delà des attentes liées à leur sexe/gen
- » agir avec une intention, solliciter et valoriser. Aller chercher les enfants, les amener vers des choix d'activités qu'ils n'auraient peut-être pas faits de prime abord, se préoccuper de savoir qui mène ces activités, quel est le vocabulaire employé...

La formation des acteurs éducatifs apparaît indispensable pour venir modifier profondément et durablement les pratiques et permettre l'élaboration de projets pédagogiques et de méthodes les moins sexistes possibles : choix de l'activité, répartition des tâches et des responsabilités lors de l'accueil, de l'activité encadrée ou du séjour, vocabulaire employé par les éducateurs...

• La co-construction, l'implication des jeunes et le regard sensibilisé aux stéréotypes de genre du professionnel :

Le choix des activités par les adultes peut reposer sur des envies supposées des jeunes, des projections d'adultes de ce qui pourrait plaire aux filles, aux garçons, aux deux. La co-construction des programmes d'activités ou du déroulement d'une activité, accompagné d'un regard sensibilisé aux stéréotypes de genre, peut constituer une démarche éducative intéressante et à même de contrer les approches et les influences sexistes.

Dans le cadre d'un séjour par exemple, pour éviter toute projection maladroite, il est possible de solliciter les jeunes pour participer à une réunion de préparation des prochaines vacances au cours de laquelle les animateurs jouent un rôle actif pour donner la parole de façon équilibrée, créer des espaces de négociations, motiver, accompagner à la mixité des activités et orienter à la découverte de nouvelles pratiques. Ainsi, si



les garçons ne participent pas au rangement, au ménage, il est du rôle des animateurs de les solliciter pour équilibrer le partage des tâches. Les rapports de force filles/garçons, les remarques sexistes, homophobes doivent être systématiquement reprises et explicitées dans une démarche éducative : on se met autour de la table et on voit ce que cela veut dire, ce qui peut être dit et ce qui n'est pas négociable.

* * *

ÉTUDE DE CAS 3 : Abus d'autorité ou de position dominante, harcèlement sexuel

Le cas pratique :

vous êtes éducateur sportif de l'union gymnique de... Vous partagez la salle de gymnastique avec un autre éducateur : vous encadrez un groupe de jeunes garçons en gymnastique pendant que votre collègue encadre un groupe de jeunes gymnastes féminines. Les deux séances sont indépendantes, et pourtant, plusieurs éléments attirent votre attention au fil des séances :

- » les parents ne peuvent pas être dans la salle pendant la séance
- » l'éducateur est très «tactile»
- » l'éducateur parle souvent avec les jeunes filles en tête à tête

**VOUS AVEZ L'IMPRESSION QUE L'ÉDUCATEUR
UTILISE / ABUSE DE SON AUTORITÉ (DE SON STATUT)
POUR MULTIPLIER LES CONTACTS PHYSIQUES AVEC LES JEUNES FILLES.**

Consignes à destination des stagiaires :

À vous d'imaginer une scène mettant en situation les différents éléments de harcèlement/abus cités ci-dessus (et d'autres..) ainsi que votre intervention auprès d'une des jeunes filles concernées, à la fin de la séance, profitant que l'autre éducateur ait dû quitter le groupe plus tôt que prévu.

LA SCÈNE DOIT METTRE EN ÉVIDENCE :

- » les comportements d'un éducateur qui portent à confusion (pour vous qui êtes maintenant sensibilisé)
- » l'influence exercée par l'éducateur qui use de son statut d'adulte (modèle, référent, expert)
- » la posture et le positionnement que vous adoptez pour évoquer le problème avec une des jeunes filles concernées
- » vos démarches et vos choix de signalement (en réunion technique avec les autres éducateurs, avec les parents, la structure, numéro d'urgence 119, police, gendarmerie...et le reste du groupe) pour protéger et défendre la victime.

MONTREZ COMMENT VOUS « PRENEZ » VOS RESPONSABILITÉS...

Les incontournables (attendus du formateur) :

La scène reflète l'aspect tendancieux de certaines pratiques relationnelles d'un encadrant avec un sportif : leur répétition et leur variété amènent l'éducateur témoin à se questionner. Une partie de la scène est consacrée au dialogue entre l'animateur et la victime (posture accueillante, rassurante, déculpabilisante), une partie de la scène est consacrée au signalement (dans ce cas, aux responsables de la structure, parents, gendarmerie).

Contenus utiles au formateur (lui permettant d'expliquer, de répondre aux questions...) :

Mêmes procédures et démarches que dans l'étude de cas n°1, situation 2 : Le professionnel a des doutes persistants en constatant des comportements inhabituels de la part d'un jeune, qui font penser qu'il subit des maltraitements.



• **Rappel du cadre juridique spécifique susceptible de s'appliquer à cette situation :**

De par son statut et sa fonction, l'éducateur sportif dans un club ou l'animateur dans une structure de loisirs exerce dans un contexte particulier vis à vis des jeunes qu'ils encadrent. Elles/Ils sont en effet souvent idéalisés par les jeunes et des relations intimes (même sincères) qui peuvent s'instaurer ne se feront pas dans une situation d'égalité entre les deux protagonistes.

Article 227-25 du code pénal : Hors le cas de viol ou de toute autre agression sexuelle, le fait, par un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sur un mineur de quinze ans est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende, la relation d'autorité

L'infraction définie ci-dessus est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende lorsqu'elle est commise dans le cas des circonstances aggravantes suivantes :

- par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait (animateur ou éducateur par exemple)
- par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
- par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice
- lorsque le mineur a été mis en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de communication électronique ;
- par une personne agissant en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants.

Article 227-7 : Les atteintes sexuelles sans violence, contrainte, menace ni surprise sur un mineur de plus de 15 ans sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'elles ont été commises :

- par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait
- par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions

Ainsi, un éducateur ou un animateur qui aurait de tels comportements avec un mineur serait considéré comme une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions.

Il est question ici de relations sans violence, ce qui exclut les relations avec violence (viols, agressions) qui sont condamnées par d'autres articles du code pénal avec existence de circonstances aggravantes lorsqu'elles ont lieu sur des mineurs

* * *



RESSOURCES DOCUMENTAIRES, OUVRAGES ET ARTICLES

Bacou M., Raibaud Y., (dir.), « Des pratiques sexuées dans l'animation : Les enjeux de la mixité / non mixité dans les activités sportives, culturelles et artistiques », *dossier Agora Débats Jeunesse n°59, INJEP, octobre 2011*

Dagorn J., Rubi, S. « Genre et violences à l'école : défaire les stéréotypes sexués à l'école », *L'école face à la violence (dir. E. Debarbieux), 2016, Armand Colin, pp. 83-99*

Gillet J.-C., Raibaud Y. (dir.), *Mixité, Parité, Genre dans les métiers de l'animation, L'Harmattan, Paris, 2006*

Guérandel C., Sport, genre et jeunesse populaire, le rôle central des professionnels *in Agora Débats Jeunesse, n°59, INJEP, octobre 2011, p. 93-106*

Héritier F., Masculin - Féminin, La pensée de la différence. Paris, O. Jacob, 1996

Héritier F., Masculin - Féminin II, Dissoudre les hiérarchies. Paris, O. Jacob, 2002

Lebreton David, Rites de virilité à l'adolescence, *Yapaka.be, mars 2015*

Menesson C., Neyrand G., « La socialisation des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives », *in Octobre S. (dir.), Enfance & culture. Transmission, appropriation et représentation, ministère de la Culture et de la Communication (DEPS), coll. « Questions de culture », Paris, 2010*



SITES INTERNET ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

allo119.gouv.fr

www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html

haut-conseil-egalite.gouv.fr

stop-cybersexisme.com

m.centre-hubertine-auclert.fr

arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/violences-sexuelles

nonauharcelement.education.gouv.fr

www.planning-familial.org

colosseauxpiedsdargile.org/contact

ethiqueetsport.com/contact

controlebizutage.fr/contact.php

GUIDES

Guide à destination des animateurs/animatrices et des éducateurs/éducatrices sportif,

Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles

<https://jeunes.gouv.fr/spip.php?article8701>

.

Les violences sexistes, sexuelles et autres agressions : prévenir, agir, Université Bordeaux-Montaigne

<https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/infos-pratiques/sante-et-social/guide-prevention-harcelement.html>

.

Les Francas, Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons

guide à destination des professionnel.le.s de l'animation

.

CEMEA, Guide de survie en milieu sexiste. Pour une éducation à l'égalité des genres

NUMÉROS VERTS

119 Allô Enfance en danger (0 à 21 ans)

numéro d'appel gratuit, ouvert 24 h/24 (n'apparaît pas sur la facture de téléphone)

.

39 19 Violences Femmes Info

.

Stop harcèlement : 0808 807 010

permet de dialoguer avec des écoutants pour les situations de harcèlement à l'école

SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Affiches et flyers de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles sont disponibles auprès de la D.R.A.J.E.S (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport). Tout organisme sensibilisant sur le sujet peut utiliser ces supports et les transmettre aux futurs animateurs et éducateurs

DES ÉLÉMENTS CLÉS DANS LE MONDE DU HANDICAP



DES DONNÉES À L'INTERNATIONAL

80%
des femmes
en situation de handicap
seraient victimes
de tous types de violence
et notamment sexuelles
et conjugales

70%
des femmes autistes
ou atteintes de troubles
autistiques
subissent des violences
contre
37% des femmes

Sur **318**
personnes vivant
en institution et souffrant
de graves troubles mentaux
71% des femmes rapportent
des situations de maltraitance
pendant l'enfance



DES CHIFFRES EN FRANCE

Sur les viols
condamnés,
15%
des victimes
sont des femmes
handicapées
[Seine-Saint-Denis]

Les femmes touchées
par des handicaps psychiques
représentent
36% des appels
[<https://fdfa.fr>]
Selon leur service d'écoute :
20% par l'entourage au sens large
15% imputables au milieu familial
et à **65%** au domicile (ou en institutions)
De nombreux récits de violences
et de viols proviennent le plus souvent
d'institutions qui accueillent
les enfants handicapés

Les filles et femmes
en situation
de handicap ont
10 fois plus
de risque d'être
maltraitées
que les femmes
valides

« Les Femmes atteintes de troubles psychiques, souvent manipulables,
représentent des victimes idéales pour les prédateurs sexuels

Leurs difficultés à identifier les comportements violents, à comprendre la notion
de consentement et surtout à décrypter les sous-entendus et les intentions
malveillantes d'autrui, les exposent à un risque jusqu'à 10 fois plus élevé »

* PSH = Personne en Situation de Handicap
nous n'avons pas de données chiffrées dans le parasport

DES ÉLÉMENTS CLÉS DANS LE MONDE DU HANDICAP

LE LIEN HANDICAP ∞ VIOLENCES

Vulnérabilité spécifique qui constitue un facteur aggravant

Être handicapé accroît le risque d'être victime de violences, notamment sexuelles. La pathologie peut amener à des situations qui rendent la PSH plus vulnérable / de manière différente selon la déficience, la capacité de mobilité, d'évitement, de déplacement plus complexes / les difficultés de compréhension / une possible dépendance à des personnes extérieures pour des tâches quotidiennes. Le manque d'autonomie personnelle et financière sont des facteurs aggravants pour les risques d'exposition aux violences des jeunes filles et Femmes

Notion de consentement

Cette notion est plus complexe à appréhender pour certaines PSH, à savoir décrypter les sous-entendus. Tous les signes avant-coureurs d'actes encore plus malveillants et/ou violents peuvent poser problème à certaines PSH (exemple : pour les personnes autistes). Même si la notion est bien appréhendée, il peut arriver des situations où la PSH n'est pas en mesure d'exprimer clairement son non-consentement

Les Problématiques d'accès aux droits

La prise en charge des victimes par la police et la justice peut poser des problèmes car ces institutions sont encore peu formées ou sensibilisées aux différents handicaps. La crédibilité est un point central dans une procédure judiciaire or quand une PSH porte plainte il y a souvent la « présomption d'incapacité ». Inadaptation des dispositifs prévus pour les auditions des victimes (exemples : questions ouvertes qui peuvent mettre les autistes en difficulté, pas de langue des signes, ce qui peut mettre les personnes sourdes en difficulté...) donc beaucoup d'affaires classées sans suite

Culture de la soumission

Contradictoire avec le désir d'autonomie et peu propice à la libération de la parole, « infantilisation ». Dès l'enfance, les PSH sont conditionnées à obéir et à s'en remettre à une personne extérieure (infantilisation qui persiste même à l'âge adulte) ; **de plus un rapport au corps différent on parle de corps déshumanisés.** Cette culture de la soumission s'étend aux familles des PSH qui sont obligées de confier leur proche en situation de handicap à un établissement spécialisé et une Institution. La forme de dépendance, peur de perdre sa place si on rapporte des violences, des doutes et en plus des menaces / pressions non formelles de l'établissement qui empêche les parents de faire un signalement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)



avec la participation du CPSF
france-paralympique.fr

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS

La carte professionnelle des éducateurs sportifs

La déclaration est obligatoire pour tous les éducateurs sportifs en activité ou en formation

sur <https://eaps.sports.gouv.fr>

Les contrôles d'honorabilité sont systématiques et réalisés annuellement par une consultation automatisée du bulletin N° 2 du casier judiciaire et du FIJAIS

[Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes]

Les intervenants professionnels des collectivités dans le secteur sport, fonctionnaires (CTR, ETAPS...) ou non doivent se déclarer comme éducateurs sportifs

Le public peut s'assurer du contrôle réalisé par les services de l'État par la consultation de la carte professionnelle directement depuis :

<http://eapspublic.sports.gouv.fr/ CarteProRecherche>

Périmètre des personnes soumises à l'obligation d'honorabilité

EXPLOITANTS D'ÉAPS* SPORTIFS

Dans un premier temps, les exploitants suivants doivent être identifiés :

- les élus titulaires d'un mandat social pour les associations sportives (dont le président, le trésorier et le secrétaire) ainsi que les salariés chargés de l'organisation générale
- le gérant, président, directeur général, président du directoire et directeur général pour l'Etablissement

* Un ÉAPS est une entité qui organise la pratique d'une activité physique ou sportive, ce qui recouvre notamment tous les clubs de sport, les loueurs de matériels sportifs qui organisent la pratique, les centres de vacances ou de loisirs proposant principalement des activités sportives

ÉDUCATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES

- > L'éducateur sportif peut ainsi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « prévôt », de « manager » ou de « préparateur physique » ; quelle que soit la dénomination retenue dans chaque discipline
- > La notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral
- > Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur, y compris si ses interventions :
 - sont très ponctuelles ou aléatoires
 - sont réalisées uniquement auprès des majeurs
 - se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS

Les éducateurs sportifs bénévoles et les exploitants d'EAPS sont soumis aux mêmes obligations légales d'honorabilité que leurs homologues professionnels.

Le dispositif repose donc sur une transmission automatisée par les fédérations d'un fichier qui sera déposé sur une plateforme dédiée dénommée

SI Honorabilité



Guide
de l'honorabilité

RESPONSABILITÉ PÉNALE DES FÉDÉRATIONS

Les personnes licenciées qui ne répondent pas aux définitions d'éducateur et d'exploitant ne sont pas soumises à un contrôle d'honorabilité

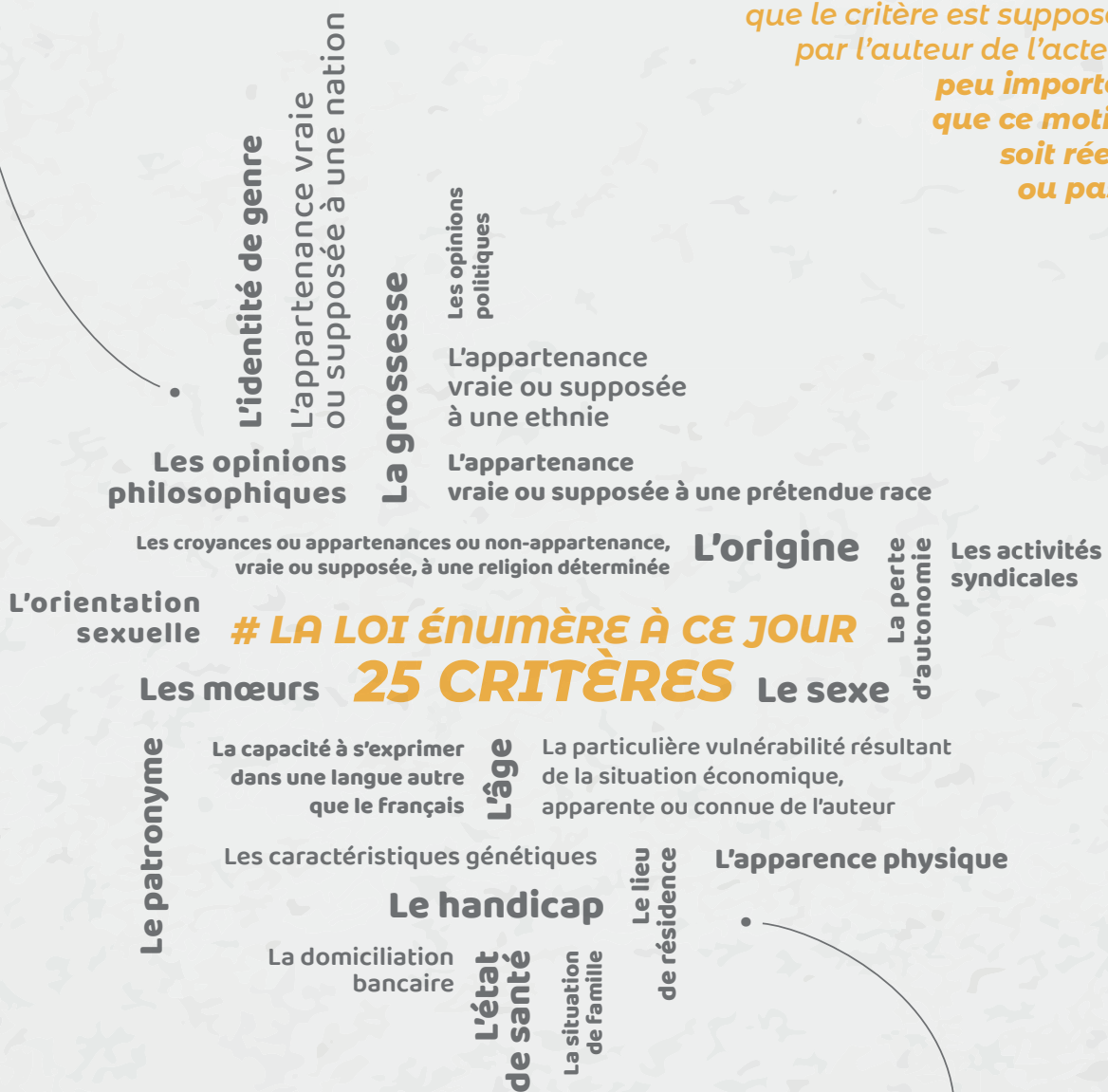
Ainsi, à ce jour, les sportifs, l'encadrement médical, les arbitres, ou les « parents accompagnateurs » qui n'exercent aucune fonction d'éducateur et d'exploitant, ne peuvent faire l'objet d'un contrôle d'honorabilité

La transmission intentionnelle par une fédération de l'identité d'un licencié qui ne relèverait pas du périmètre légal du contrôle d'honorabilité engagerait directement sa responsabilité pénale

Les services de l'Etat seront en mesure de notifier une incapacité aux personnes contrôlées et d'en informer les fédérations afin qu'elles puissent en tirer les conséquences disciplinaires et/ou administratives

LES DISCRIMINATIONS

Il y a discrimination dès lors que le critère est supposé par l'auteur de l'acte : peu importe que ce motif soit réel ou pas



Il n'existe pas de hiérarchie entre les différents critères de discrimination

Aucune discrimination n'est pire qu'une autre, elles sont TOUTES inacceptables



A series of 20 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwriting practice.



étape n°1

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE
DES VIOLENCES SEXUELLES :
TYPES ET FORMES DE VIOLENCES,
VICTIMES ET AGRESSEURS

étape n°2

LES CARACTÉRISTIQUES
DES PUBLICS CONCERNÉS,
FAIRE ÉVOLUER SES PROPRES
REPRÉSENTATIONS ET REPÉRER
LES SIGNES QUI DOIVENT INTERPELLER

étape n°3

EN ADOPTANT
LES BONS RÉFLEXES
ET EN IDENTIFIANT LES LIEUX
ET SITUATIONS À RISQUES

Pour toutes questions
relatives au champ
de la jeunesse

[Pôle Jeunesse]

Florence ABADIE

florence.abadie@jscs.gouv.fr

Pour toutes questions
relatives au champ
de la formation
professionnelle

[Pôle Formation]

Christophe CHARRIN

christophe.charrin@jscs.gouv.fr

Pour toutes questions
relatives au champ
du sport

[Pôle Sport]

Frédéric LENOIR

fred.lenoir@jscs.gouv.fr



la DRAJES
Nouvelle-Aquitaine